

Verbatim du conseil d'administration du 4 septembre 2024

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Emmanuelle PUCÉAT,
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Membre absent

Madame Marie-Claude BRINDISI.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CÉNAC,
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

Membre excusé

Monsieur Lionel CROGNIER.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Michaële HERBST,
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

Membre absent

Monsieur Oumar SOW.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Tahani BAUDOUX,
Monsieur Jean FEVRE,
Madame Thaïs MASSON,
Monsieur Antoine SABATIER.

Membres absents

Madame Lia GODINHO,
Monsieur Maxence ROULLIAT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Xavière CASTANO,
Madame Francine CHOPARD,
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU.

Membres excusés

Madame Laurence KLEIN,
Monsieur Brice LÉTHIER,
Monsieur Freddy SERVEAUX.

Membre absent

Madame Marylin VANTARD.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle finances,
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Murielle PIERRE, Directrice générale des services adjointe.

Invités

Monsieur Eric HUSSON, Directeur par intérim du pôle documentation,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué au budget, aux finances et au pilotage,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines,
Monsieur Tadeusz SLIWA, Vice-président délégué aux politiques culturelles.

Ordre du jour :

I - Informations du Président.....	1
II - Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2025.....	12

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans ce premier conseil d'administration de l'année 2024-2025. Je voudrais saluer la présence de la nouvelle représentante du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, Francine Chopard, qui a déjà siégé comme représentante du conseil régional et qui donc, on peut le penser, va désormais assister à nos conseils d'administration, donc bienvenue à vous. Francine Chopard est assez proche de l'université de Bourgogne, je peux le révéler ce n'est pas un secret puisqu'elle est la fille d'un professeur de droit et science politique, qui a exercé dans cet établissement et qui a été quelqu'un qui nous a profondément marqué, c'est Claude Courvoisier.

Nous avons aujourd'hui un ordre du jour assez limité, quelques informations et le débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2025. Vous savez qu'on procède toujours en deux temps, un temps de présentation de ce qui est projeté de soumettre au conseil d'administration, le budget et la campagne d'emplois, c'est aujourd'hui, et ensuite, en fonction des échanges que nous aurons eus, lorsque la possibilité nous en est donnée, faire évoluer ces projets, de telle sorte que lors de la séance suivante il puisse y avoir une adoption de ces deux actes majeurs que sont le budget et la campagne d'emplois pour l'année à venir. On parle bien du budget initial 2025 et des orientations budgétaires. Il n'y aura pas de vote à la fin de cette réunion de travail, il y aura simplement débat.

I - Informations du Président

Le Président.- Quelques informations relatives à l'établissement et je voudrais vous faire part, peut-être l'avez-vous su par les réseaux sociaux, par les informations qui ont circulé notamment par le site internet de l'université, nous avons eu à déplorer deux disparitions aussi subites que malheureuses, cet été. Une collègue

[REDACTED] à qui nous avons adressé évidemment nos sincères condoléances et à qui nous avons fait part de tout notre soutien, de toute notre mobilisation pour les accompagner dans les démarches et les formalités en lien avec l'université qui sont subséquentes à ce décès. [REDACTED]

[REDACTED]. Voilà un malheur, comme ça arrive dans une communauté de 35 000 étudiants, 3 000 personnels, malheureusement ça fait partie de la vie. Autre malheur [REDACTED]

[REDACTED]. Nous avons bien sûr, là encore, manifesté toute notre sympathie et toutes nos condoléances à la famille. [REDACTED]

[REDACTED] En tout cas, on essaie à notre échelle par quelques gestes de soutien, de manifester notre solidarité, notre entraide. Quand on peut faire quelque chose, on le fait. Nos pensées accompagnent les familles, mari, enfants, fils, amis, collègues, étudiants également, qui ont été confrontés à ces décès.

Je vais passer à d'autres informations qui concernent directement la vie institutionnelle, la recherche etc., de l'établissement. Vous avez vu que dans la presse, les auteurs du classement de Shanghai ont publié leurs résultats, le 15 août. On peut constater une baisse pour la deuxième année consécutive. On a entendu des voix dire que les universités françaises progressaient, pour ma part ce n'est pas le constat que je fais puisque il y a deux universités qui sortent de Shanghai cette année et il y en a deux autres qui étaient sorties l'année précédente. Au cours des deux années précédentes, nous avons perdu 200 places l'année dernière, 100 places cette année et il se trouve que nous résistons à la concurrence qui s'accroît mais, en analysant les indicateurs qui permettent aux auteurs de Shanghai de classer les universités, nous nous sommes aperçus qu'un indicateur dans lequel nous avons 30 points, on est passé à zéro, ça c'était l'année dernière et c'est lié à la perte d'un référencement d'un des chercheurs les plus cités au monde. Nous l'avons identifié et on est rentré en contact avec lui et on est en train de discuter de son référencement. Il s'agit de Laurent Philippot qui est un des chercheurs qui fait partie des chercheurs les plus cités dans le monde et qui n'est plus référencé comme étant rattaché à l'université de Bourgogne, ce qu'il était auparavant. J'en ai informé la présidente du centre INRAE. Rien que ça, ça nous fait perdre 30 points et ça nous fait perdre 200 places, c'est quand même assez extraordinaire. Alors il faut savoir que ça doit coûter quelque chose comme 20% de la note globale et comme y a encore 10% pour les alumni qui seront devenus prix Nobel et qu'on en n'a pas, donc vous voyez qu'on est noté sur 70% de la note, alors qu'on pourrait être noté sur 80-90 %. Donc on va essayer de rectifier ça, on l'a vérifié avec l'organisme qui recense les chercheurs et les publications, on a les causes.

Ca fait une transition avec l'autre point d'information qui concerne l'EPE. L'EPE va augmenter notre potentiel de signature scientifique d'environ 35%. On passera de 1 200 et quelques chercheurs à 1 600 et quelques chercheurs et enseignants-chercheurs qui partageront la même signature scientifique dans le

périmètre de l'EPE et donc ça devrait, à terme, nous donner un coup de fouet. Alors bien sûr, qu'on ne se méprenne pas sur mes propos, le classement de Shanghai n'est pas l'alpha et l'oméga de notre politique de recherche, pas du tout, que ce soit clair, mais on sait aussi que c'est quelque chose qui compte dans l'environnement qui est le nôtre et qui n'est pas strictement universitaire. Donc quand on parle avec l'État, quand on parle avec les collectivités territoriales, quand on parle aussi avec d'autres universités dans le monde, il faut savoir que certaines universités avec lesquelles nous avons signé des conventions internationales nous ont dit « puisque vous êtes dans Shanghai, on signe avec vous », sinon il n'y avait pas de signature de convention donc pas d'institutionnalisation des rapports, des liens entre chercheurs, (*mot inaudible*). Donc oui, ces classements ont une foultitude de défauts qu'on connaît et auxquels je souscris, l'analyse critique qui est faite des classements, j'y souscris totalement, je prends un exemple, les SHS publiées en français ou en allemand ou en italien, ne rentrent pas dans le spectre de l'analyse des auteurs de Shanghai. Et pourtant c'est de la recherche et de la recherche de qualité. On fait de la recherche en droit, on ne va pas écrire en anglais sur du droit français, ça n'a pas de sens. Eh bien, la recherche française en droit ne rentre pas dans les évaluations de Shanghai. Pareil pour les Italiens, pour la recherche italienne, c'est strictement la même chose donc, oui, ça a des limites, mais en même temps il faut essayer de se maintenir dans ces classements parce que ils sont une sorte de vitrine qui, si nous n'en bénéficions pas, nous portera préjudice.

Pour l'EPE, on se rencontre dans les prochains jours avec nos partenaires pour relancer cette nouvelle année qui va être une année de transformation pour tout le monde. Le passage des statuts de l'EPE uB Europe et de l'EPE Université Pasteur se fera avec la convention de coordination territoriale que nous sommes en train de finaliser ensemble, le 20 octobre, la date est enfin connue, on nous a annoncé pendant très longtemps que ça serait le 9 juillet, mais ça n'a pas été possible, en tout cas, ça n'a pas été rendu possible par le ministère, et donc le 20 octobre nous présenterons ces trois actes, les statuts et la convention de coordination territoriale devant le CNESER. Ensuite, on nous indique qu'il faut un délai de six et huit semaines pour que le décret soit publié. Six à huit semaines à partir du 20 octobre, huit semaines ça ferait le 20 décembre, en tout état de cause il faut que le décret soit publié avant le 1^{er} janvier 2025 puisque c'est la date limite pour l'intégration des EPE en France dans la mesure où la période expérimentale prend fin en 2028 et que l'on a trois ans, deux ans d'expérimentation à l'issue desquelles le HCERES réalise une évaluation et puis la confirmation de l'EPE dans le laps de temps restant. Voilà où nous en sommes. Sur la convention de coordination territoriale, hier en fin d'après-midi, avait lieu une réunion du conseil de site pour la finaliser. Ça s'est très bien passé, il n'y a pas eu de difficulté, il y a juste un point quand même un peu majeur qui concerne les PIA et notamment le portage budgétaire des PIA. Dans l'esprit du ministère, les PIA doivent budgétairement être portés par l'EPE de Besançon parce que ils succèdent à la COMUE UBFC. La COMUE UBFC, nous en sommes sortis bien que nous n'en soyons pas juridiquement sortis puisque le décret n'est toujours pas publié alors que c'est passé au CNESER du mois de juin et que il y a des décisions qui ont été prises en juin qui ont d'ores et déjà donné lieu à la publication des actes réglementaires correspondants. D'un air un peu énigmatique, l'administrateur provisoire de la COMUE nous a dit hier « pour des raisons que vous pouvez imaginer, le décret est sorti mais pas encore publié ». J'ai dit « non, je n'imagine pas les raisons ». Mais ce n'est pas grave. On est toujours dans la COMUE. En en tout cas, c'était sur le portage des PIA notamment d'HARMI, parce

que HARMi qui va donner lieu à une réunion de lancement demain matin à Dole concerne à peu près, à hauteur de 85 ou 90%, des chercheurs du site dijonnais donc INRAE, uB, Institut Agro et que si le portage budgétaire se fait à l'université de Besançon, j'ai peur que les chercheurs du site dijonnais, pour commander ne serait-ce qu'une ramette de papier ou je ne sais quoi, soient obligés de faire des bons de commande auprès des services de l'université de Besançon. J'en ai parlé en ces termes hier et j'ai dit que c'était quand même un réel problème. Aujourd'hui, la discussion a avancé, certains ont dit « est-ce qu'en passant par des conventions de reversement, ce serait possible ? ». Moi, ce qui m'intéresse c'est la disponibilité des fonds pour les gens qui vont les mettre en œuvre pour pas que les projets piétinent, c'est tout. On est parti pour huit ans avec HARMi. Je ne veux pas revendiquer que l'uB porte budgétairement le projet, ça peut être INRAE, ça peut être l'Institut Agro, ça n'a aucune espèce d'importance, mais il faut qu'on ait une efficacité de ce PIA qui est particulièrement structurant pour notre région. On a parlé de CALHIPSO aussi parce que CALHIPSO c'est au Creusot, on est en fin de PIA c'est-à-dire tout est presque consommé donc l'enjeu n'est pas du tout le même. Et puis pour le reste, que ce soit porté à Dijon ou à Besançon, ça n'a pas énormément d'importance, SMARTLIGHT fonctionne très bien. Donc je crois que l'enjeu majeur, c'est bien HARMi. L'administrateur provisoire de la COMUE va en parler au ministère, on va voir ce qu'il est possible de faire via les conventions de reversement, mais s'il faut faire une convention de reversement par an, j'espère que les choses seront suffisamment fluides pour que ça n'empêche pas pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, l'engagement des dépenses correspondant à la nécessité de mettre en œuvre le projet.

A propos de l'Institut Agro, nous étions convenus avec Anne-Lucie Wack, la directrice générale de l'Institut Agro, de nous revoir le 26 août, c'est chose faite, était présente également Hélène Poirier, vous avez peut-être lu le JO pendant vos vacances et si c'est le cas vous y avez découvert que Hélène Poirier prenait la succession à compter du 1^{er} septembre dernier c'est-à-dire dimanche dernier, de François Roche-Bruyn. Nous nous sommes réunis en visio avec Anne-lucie Wack, Hélène Poirier et quelques membres de la gouvernance, Stéphane Tizio en tant que VP CA, notamment, pour parler de la suite. Nous avons eu la confirmation que l'Institut Agro Dijon ne serait pas membre fondateur de l'EPE de Besançon mais simplement associé comme avec nous, avec une convention d'association. C'était une des conditions d'une reprise de discussion, condition qui m'avait été garantie par Anne-Lucie Wack. Nous avons pu discuter de la suite, de choses importantes mais on va dire ordinaires, quid de la carte multiservice pour les étudiants et les personnels, comment est-ce qu'on fait pour les contrats doctoraux, etc., donc autant de thèmes qui ont été abordés, que je ne vais pas exposer dans leur intégralité là, parce que ce n'est pas lieu. Nous sommes convenus de renouveler les conventions, de les actualiser à la fois dans les engagements de chacun et dans les montants des tarifs qui avaient été convenus en 2012, ça fait 12 ans, donc il y a une petite actualisation à faire parce on s'est aperçu quand même que les tarifs qui étaient prévus étaient forfaitaires et ne correspondaient pas à la valeur des services qu'on mettait en œuvre. Donc grosso modo le budget de l'université payait pour les étudiants de l'Institut Agro, grosso modo c'était ça, donc on n'a pas vocation à dégager des marges sur l'accueil au SUAPS des étudiants ou au service de santé universitaire, ce n'est pas du tout notre vocation, on n'est pas comme ça, mais l'uB n'a pas non plus vocation à utiliser son budget pour financer la prise en charge de l'utilisation des équipements par les établissements tiers. Donc, c'est sur cette base-

là que nous sommes en train de travailler, j'ai demandé au directeur général des services et aux services, d'évaluer le coût de l'occupation des gymnases, le coût de l'évaluation du sport dans l'offre de formation de l'IAD, le coût de la participation des personnels et des retraités de l'IAD au SUAPS, enfin des tas de petites choses comme ça qui font que, oui, on leur ouvre les portes mais on ne prend pas en charge les dépenses qui correspondent. L'autre point important, c'est que on a indiqué qu'on s'engageait pour une année parce que à partir du 1^{er} septembre 2025, les choses pourront être rediscutées puisque la création de l'EPE intègre 4 000 étudiants de plus dans le périmètre des services que je viens d'évoquer. Donc il y aura une priorisation. Je l'ai dit parce que on m'a demandé « les étudiants auront toujours une priorité ? ». « Non, parce que on vous a proposé de devenir établissement associé, l'Institut Agro n'a pas voulu », on conserve, évidemment, des relations de proximité, de travail, etc., et on ne maltraitera pas les étudiants de l'Institut Agro ni les collègues bien sûr, néanmoins, il y aura, à un moment ou à un autre, des situations où il faudra prioriser, si il faut prioriser, nous prioriserons au bénéfice des établissements qui adhèrent à l'EPE, ce qui paraît tout à fait logique mais, évidemment, nous penserons aussi à l'Institut Agro mais dans un second temps, parce que ce qui compte c'est qu'on respecte les engagements que nous avons pris à l'égard de nos partenaires.

Autre point, je vais dire un petit mot sur HARMI. Donc c'est demain matin que ça se passe et c'est le préfet de région, notamment, qui ouvrira cette réunion de lancement, kick-off en bon français, simplement pour vous rappeler que ce PIA a pour objectif de mieux comprendre, je lis le texte, *les microbes et leurs interactions avec d'autres organismes vivants et de mieux les utiliser pour faire face aux problématiques mondiales actuelles*. On a un certain nombre de laboratoires de l'uB, de l'INRAE et du CNRS aussi qui sont concernés, Agroécologie, PAM, CSGA et Biogéosciences, qui sont des laboratoires importants. Donc c'est une nouvelle page qui s'ouvre pour la recherche et pour l'exploration de solutions, peut-être, au réchauffement climatique et aux questions d'environnement qui se posent actuellement.

Voilà pour ces quelques informations. D'autres plus rapides, vendredi matin aura lieu la conférence de presse de rentrée. Des cérémonies de rentrée solennelle auront lieu sur les 6 campus, Dijon, Auxerre, Nevers, Mâcon, Chalon, Le Creusot. Le lundi 16 septembre sera organisé l'accueil des nouveaux personnels. Ça a lieu en deux temps maintenant puisque quand les nouveaux personnels sont là depuis plusieurs mois, au bout d'un mois ils savent déjà ce qu'on leur dit donc autant essayer de faire ça en deux temps. C'est ce qu'on a expérimenté cette année, c'était plutôt bien et ça fait un peu moins de monde, ça permet de mieux discuter avec les gens, j'ai trouvé que c'était plus sympathique.

Autre temps fort du 16 septembre, avec le CROUS, on organise un événement de communication sur le schéma territorial de la vie étudiante en Bourgogne-Franche-Comté. Alors schéma territorial, que ce soit clair pour tout le monde, le CROUS c'est BFC, le schéma territorial c'est pour l'ensemble de la BFC et chaque établissement doit, en outre, faire son schéma directeur de la vie étudiante qui s'insère dans le schéma territorial, pour qu'il y ait des convergences et des synergies. Vous savez que une nouvelle directive générale est arrivée à la tête du CROUS BFC, nous nous sommes rencontrés, le contact a été pris, je l'ai trouvé très intéressant, très clair, très prometteur. Le CROUS est confronté à un problème, c'est que sont réapparues les punaises de lit dans la résidence Beaune. J'ai reçu un courrier m'expliquant toute la situation, disant qu'ils étaient accompagnés par une entreprise qui se charge d'accompagner aussi les étudiants. Ils sont en train de les

reloger dans des bonnes conditions, dans des conditions qui ne contaminent pas les nouveaux lieux. Ils vont vider complètement la résidence, ils vont la désinfecter et une fois que les conditions seront réunies, le CROUS va réinstaller ces étudiants-là dans la résidence. Donc une prise en charge transparente, qui me semble obéir à une méthode tout à fait efficace, il n'y a pas eu de faux semblant et j'ai trouvé que c'était un exemple, une illustration de la qualité du dialogue que j'ai pu avoir avec madame Baldi lors de notre entrevue du mois de juin, juillet, je ne sais plus exactement la date. Donc, vraiment quelque chose de tout à fait positif s'agissant du service aux étudiants.

Dans un peu plus longtemps, le 16 octobre, c'est aussi une journée importante, en tout cas j'y attache beaucoup d'importance parce que deux choses seront organisées. D'abord, ce sont les 25 ans d'innovation en Bourgogne-Franche-Comté, sous l'égide de l'État, de France 2030 et de la région Bourgogne-Franche-Comté qui donne lieu à un événement porté par DECA BFC dans le cadre du Deeptech Tour avec tous les acteurs de l'ESC en région, ça aura lieu à Dijon et en présence de tous les acteurs de l'innovation, des chercheurs, des doctorants, des étudiants, des investisseurs, des start up, etc., pour mettre en valeur les talents, les réussites régionales, ça se fera ici dans la salle Multiplex.

Et, l'autre moment important qui n'a rien à voir avec le précédent dans sa thématique, c'est que parmi les propositions faites lors de la dernière campagne aux élections des conseils centraux de l'uB, il y avait une proposition que j'avais formulée qui était d'organiser tous les 16 octobre une journée de la laïcité et de la tolérance. Le 16 octobre c'est la date anniversaire de la mort de Samuel Paty, l'assassinat de Samuel Paty. D'habitude, la laïcité, c'est la date anniversaire de la loi de 1905, c'est le 9 décembre mais comme toutes les choses se font au plan national, je me suis dit qu'un autre événement qui est plus en lien avec notre objet, faire de la recherche, développer l'esprit critique, faire progresser la connaissance, la tolérance, porter les valeurs de la République, etc., avait besoin probablement d'un éclairage nouveau. Pour cette première édition, il y a trois événements. Dans la mesure où je suis coauteur du guide de la laïcité, publié par France Universités, on en a parlé, j'en ai parlé aussi avec Olivier Aubreton qui est directeur de l'IUT du Creusot, je proposerai de faire une conférence qui permet de présenter ce guide de la laïcité, pour essayer de poser la définition de la laïcité, c'est-à-dire qu'est-ce que la laïcité parce que si on fait un micro-trottoir ici, je suis certain que chacun a sa propre conception de la laïcité alors que la laïcité c'est du droit, c'est de la liberté mais c'est du droit et je crois que c'est donc quelque chose qui est plutôt bien défini par notre ordre juridique, et ça, je crois qu'il faut le faire passer parce que, indépendamment de la conception qu'on peut avoir du fait religieux, de la religion, des religions, etc., il y a ce que dit le droit et le droit s'applique aux normes, on va dire, de paix sociale et permet d'apporter des solutions et là, évidemment, ça existe. Donc, échanges dans le cadre de conférences dans un amphi de notre université, avec les étudiants, avec les personnels, avec les enseignants, les enseignants-chercheurs, chercheurs qui le souhaitent, ça sera ouvert à tous et à toutes, l'après-midi, et je solliciterai Jean-Philippe Pierron qui est référent laïcité de l'université de Bourgogne pour venir animer avec moi les échanges. Le deuxième événement, ça sera à l'INSPE rue Charles Dumont, nous dévoilerons une plaque sur l'amphi de l'INSPE qui n'a pas de nom aujourd'hui et que l'on baptisera du nom de Samuel Paty. Donc un moment un peu solennel mais je trouve que c'est une symbolique extrêmement forte de nommer cet amphi Samuel Paty à l'INSPE. Samuel Paty était un collègue du secondaire, professeur dans un collège, il portait les valeurs de la République, il portait la

connaissance, la volonté de construire des esprits critiques et je trouve que ça a beaucoup de sens à l'INSPE et je remercie Elsa et ses équipes d'avoir proposé cette initiative, c'est vraiment tout à fait cohérent et de grande valeur. Le troisième point, ça sera une réitération de la conférence de la présentation du guide de la laïcité à l'IUT du Creusot, parce que Olivier Aubreton m'a sollicité en disant « si tu le fais à Dijon, tu voudrais bien le faire au Creusot ? ». J'ai dit oui bien sûr et ailleurs aussi si il y a d'autres demandes. Je le ferai en dehors du 16 octobre évidemment mais c'était l'occasion aussi, le 16 octobre, de poser les choses. Je crois qu'il faut lancer cet événement, la journée de la laïcité et de la tolérance, c'est les deux, je crois que c'est important.

Voilà pour les informations que je voulais livrer à votre connaissance, je ne sais pas si vous avez des remarques, des interventions, d'autres informations sur lesquelles vous voudriez qu'on revienne.

Monsieur Daubigny ?

M. Daubigny.- Je voulais revenir sur un article qui est paru dans le Bien Public il y a deux semaines à peu près, sur une éventuelle construction d'un restaurant universitaire sur le parking de l'UFR Santé, ce qui a généré un vent de panique au sein de l'UFR. Le doyen s'est fait interpellé par un certain nombre d'enseignants, moi par des BIATSS parce que ça veut dire que si ça se fait, il n'y aurait plus une seule place de stationnement au sein de l'UFR Santé. D'où la panique un peu générale. Il semble que ce parking appartienne pour moitié à Dijon métropole et pour moitié à l'université, donc si vous avez des éclaircissements, je suis preneur.

Le Président.- Alors, un, il y a de toute façon un problème de restauration universitaire sur le campus. Deux, il y a deux endroits qui ont été identifiés comme étant susceptibles d'accueillir ce lieu. Ces deux endroits, c'est le parking et l'autre lieu qui est un peu plus petit, pas beaucoup plus, qui permet une emprise de 850 m2 au sol est situé entre la salle modulable et l'ESEO. Donc pour le moment, il y a une réflexion sur ces deux lieux. Troisième point, le budget du projet, aujourd'hui, n'existe pas, c'est-à-dire qu'on a 1/3 Dijon métropole, 1/3 région et 1/3 normalement CNOUS. Les deux premiers tiers sont acquis, le troisième n'existe pas. On est en réflexion, j'ai échangé avec le doyen Marc Maynadié, qui a écrit un courrier dont il m'a fait copie, au maire de Dijon, président de Dijon métropole, François Rebsamen. Voilà où nous en sommes. La faisabilité du projet serait plus simple sur le parking, mais elle pose de réelles difficultés d'accès. La faisabilité du projet entre la salle modulable et l'ESEO, elle est, en revanche, faisable, au prix peut-être et ça j'en ai parlé avec Marc Maynadié quand il m'a interpellé, au prix peut-être de l'aménagement d'un accès par le parking de santé, parce que ailleurs ça ne serait pas possible pour des camions, avec un quai.

M. Daubigny.- Pour l'approvisionnement.

Le Président.- Oui, ça c'est indispensable et on ne peut pas passer par l'esplanade Erasme sauf à briser l'esplanade Erasme telle qu'elle a été conçue.

M. Daubigny.- S'il faut sacrifier quelques places, pourquoi pas mais dans le Bien Public ils annonçaient le début des travaux dans un an.

Le Président.- Je ne suis pas à l'origine des articles du Bien Public, je n'ai pas été contacté avant, je ne sais pas d'où c'est parti, voilà où on en est. Pour ma part, et on a fait des réunions avec Dijon métropole, il me semble que le projet peut être fait avec un accès aménagé parce que c'était le principal problème, parce que il y a un véritable besoin, entre ESEO/ESTP et la salle modulable. Il y a plusieurs arguments, il n'y a pas que le parking parce que le parking, c'est important, c'est pour le confort quotidien des personnels, mais il y a aussi la stratégie de l'établissement. Peu avant les vacances, j'ai fait la visite du laboratoire d'anatomie qui sert en partie de morgue puisque les corps y sont conservés pour former les étudiants et pas seulement les étudiants, les chirurgiens en formation continue, etc. et donc c'est le professeur Cheynel qui s'en occupe et il nous a présenté quelque chose d'extrêmement intéressant qui est la création d'une école de chirurgie à Dijon. Nous avons discuté cet été avec Fredy Serveaux, Alain Bonnin, le CHU, Nadine Millot, sur la création d'un pôle thématique commun sur la notion de risques, les risques sanitaires, etc., un projet qui va donner lieu, là encore, à réunions. Pour tout cela, il est probable qu'à un moment ou à un autre, nous aurons besoin d'extension. Cette extension jusqu'à présent, on l'a prévue, par exemple pour l'odontologie, on va construire sur pilotis au-dessus de la salle modulable, c'était justement pour préserver cet espace mais si un jour l'UFR Santé, dans sa dynamique, on a une très belle dynamique dans le domaine de la santé, c'est un des axes très fort de l'EPE uB Europe, là-dessus il n'y a pas à discuter, si un jour nous sommes face à la nécessité d'étendre l'UFR Santé pour conserver cette unité entre CHU, CGFL, UFR Santé, etc., comme le problème s'était posé pour l'odontologie, Denis, tu peux le confirmer, eh bien il faut qu'on se réserve aussi de l'espace, et à ce moment-là il faudra bien sacrifier un peu le parking, j'en ai bien peur. De toute façon, il faudra un jour peut-être, si on est dans cette dynamique qu'on souhaite dans le domaine du progrès, de la science médicale, de la formation, de développement, etc., peut-être qu'un jour il faudra effectivement prendre sur les places de parking. Donc, cet argument, on est d'accord, c'est l'argument qui concerne tout à chacun, quotidiennement, le confort de travail, oui, mais il y a d'autres arguments qui concernent également l'avenir des sciences de santé, de leur enseignement, du développement des départements, de la recherche dans le domaine de la santé à Dijon. Et ça, je crois qu'il faut aussi l'intégrer dans la réflexion globale qui est la nôtre. Quand je dis la nôtre, on en a discuté avec le CROUS, avec Dijon métropole, le représentant du patrimoine immobilier de l'État est présent, discute et l'État est plutôt sur une position pas de construire mais plutôt de rénover, réaffecter, réaménager des surfaces existantes. Donc c'est une équation très complexe, vous m'interpellez sur un aspect de cette complexité qui est celui du parking mais sachez que c'est beaucoup plus complexe que ça.

M. Daubigney.- En fait, ce qui avait un peu affolé les gens, c'était vraiment le début des travaux dans un an. Je crois que si on prépare les esprits, ça peut passer. Mais de se dire, dans un an il n'y a plus de parking, je me rappelle quand on a eu les problèmes de barrières l'année dernière, j'étais interpellé quasiment tous les jours. Donc c'est une chose qu'on ne veut pas revivre.

Le Président.- Non, les travaux ne peuvent pas... Le penser, c'est ignorer la complexité du processus qui permet de donner le premier coup de pelle. Enfin, il faut boucler le budget, trouver un bureau d'études, l'étude il y en a pour des mois, on ne construit pas un pavillon Phénix, même si déjà c'est compliqué, il y a la question de

l'affectation des domaines, il y a une partie qui appartient à Dijon métropole et une autre partie qui appartient à l'uB donc il faut en discuter, c'est une opération complexe. Là où il y a un enjeu de temps c'est que le conseil régional exige l'utilisation des fonds en 2025 pour maintenir sa subvention. Mais en l'état actuel des choses, ce projet sur le parking me paraît difficile, sur le terrain situé entre la salle modulable et l'ESEO me paraît plus facile et il y a un aspect que je n'ai pas signalé c'est que les travaux pour l'odontologie sur pilotis, au-dessus de la salle d'examen vont nécessiter de toute façon, de libérer des places de parking parce qu'il va bien falloir installer les cabanes de chantier, les camions, il va y avoir des rotations donc de toute façon il y aura des nuisances mais il faut bien que les choses se fassent sinon il n'y aura pas d'odontologie ou alors les préfabriqués resteront définitivement mais ça ce n'est pas possible. Donc, c'est aussi un aspect du problème, sachant qu'on est dans le CPER 2024-2027, il faut y aller. Le sujet est, à mon avis, un peu compliqué et ce n'est pas un coup de baguette magique qui fera qu'au mois de décembre il n'y aura plus de parking, je n'y crois pas du tout.

Denis Hameau ?

M. Hameau.- L'échange est intéressant, on est au cœur de la transformation de notre société, on avait une vision du monde qui était bâtie autour de la voiture, des routes, etc., elle est toujours là. La transformation c'est que, si on veut faire moins de CO2, il faut moins de voitures. Ça ne veut pas dire qu'il y en aura plus, qu'il n'y aura plus de parking, ça veut dire qu'il faut qu'on pense les choses à court et moyen terme, à court terme il ne s'agit pas de mettre les gens en difficulté. Première chose, quand c'est dans le Bien Public, moi je vérifie toujours parce que j'ai souvent vu des choses qui n'étaient pas justes. Deuxième chose, c'est des projets qui prennent du temps même si les études sont faites en amont, le travail de concertation est fait, il y a quand même des études d'impact, c'est une zone où il y a de la biodiversité, une fois en sortant d'une remise de diplômes j'ai vu un lièvre. Donc il y a toutes ces études-là à faire, parce qu'elles sont obligatoires, il y a du foncier, il y a un bouclage financier qui, à ce stade, n'est pas abouti, il en manque 1/3 et puis, évidemment, concertation des partenaires, on ne va pas faire ça en mettant la révolution à l'UFR Santé. La réunion de juillet, à laquelle j'étais, sur le projet très important des conditions de restauration sur notre université des étudiants... Aujourd'hui c'est quand même inadmissible, je le dis clairement, il y a des solutions mais elles sont insuffisantes. On a progressé en nombre d'étudiants mais on n'a pas progressé en nombre de restaurants. Maret est toujours fermé puisqu'on va y faire un projet avec l'ENSA, l'ESM, Sciences Po et ce restaurant manque toujours en centre-ville, et ici il y a toujours un besoin, et ça a impact, on parle des classements, il n'y a pas que Shanghai, il y a les étudiants, par exemple on a reculé en termes de classement alors que si l'offre de restauration était à niveau on serait mieux classés et en termes de logements aussi parce que quand on rénove les résidences, aujourd'hui les standards sont différents et donc quand vous rénovez en gros 1 000 chambres, vous en perdez 300, puisque vous perdez des m². Tout ça n'avait pas été anticipé suffisamment, on essaye de revenir dans la course en étant bien conscient de tous les enjeux, en essayant de penser les choses à l'horizon si on peut 10, 20 ans. Ça nous amène au sujet du parking puisque c'est probablement le seul foncier qui reste dans la zone. Il y aura, à un moment, besoin de réfléchir à d'ici 15 ans, toutes ces zones-là, comment on les utilise, comment on imagine les plans de déplacements administratifs ou d'entreprises. Et ça, on l'a devant nous et à chaque fois on aura à le regarder. Donc peut-être que dans une vision stratégique plus

globale, peut-être demain dans l'EPE, ça peut être un sujet, comment on se déplace, tous les établissements, parce que ça fait beaucoup de voitures. Il y a un tram. Est-ce qu'il y a besoin de parkings relais ? Est-ce qu'il y a d'autres besoins ? Ces réflexions-là on aura à les mener si on veut aller vers ces grands enjeux qui sont l'équilibre entre, évidemment, la qualité de vie des gens, la qualité de l'air, la santé et puis notre impact sur le climat et la biodiversité. Je trouve très intéressant cet exemple, merci le Bien Public. Ce n'était pas une fake news, mais par cette information un petit peu erronée, finalement, on est au cœur de l'enjeu de comment on trouve des équilibres. En ce moment il y a un mot à la mode c'est compromis.

Le Président.- Merci. Cédric Clerc ?

M. Clerc.- Je ne vais pas prendre plus de temps sur le sujet, ce n'était pas prévu mais c'est intéressant et je m'interroge sur la question qui s'était posée un temps de la gratuité des déplacements en tram sur le campus qui pourrait être débattue dans ce cadre-là parce que, finalement, ça ne fait pas si longtemps, et ce que vous évoquez du changement dans les modes de déplacement dans une échéance un peu plus lointaine, parce qu'on a pas mal de collègues qui sont à l'extérieur de Dijon et on a très peu de solutions écologiques, on va dire.

M. Hameau.- Sur ce volet-là des mobilités, en fait, on a à la fois à mailler une vision régionale au sens large avec une vision (*mot inaudible*). Ensuite il faut offrir aux gens une continuité, c'est-à-dire qu'ils ne vont pas aller un coup sur le site de la région, un coup... Il faut faciliter les choses donc, ça aussi, c'est un défi technologique. Et puis enfin, la gratuité n'existe pas. Ce que je veux dire c'est que si c'est gratuit, c'est mobilisé quelque part dans des impôts. Aujourd'hui, le système c'est une délégation de service public, c'est pour ça qu'on a un tram, il a coûté 400 millions. Donc, soit on les finance par les impôts et c'est une option, soit on les finance par une délégation de service public et il faut aussi que l'opérateur se rémunère et il faut que la collectivité équilibre ses comptes. A Dunkerque par exemple, ils ont fait la gratuité ou à Montpellier, mais c'est 10 ou 20 millions pris dans le budget, donc c'est un choix politique, c'est 10 millions pris sur le budget, soit sur des investissements, sur le fonctionnement, donc c'est un choix politique. Peut-être que dans le cadre d'un débat avec l'université et au-delà, des zones d'activités parce que ça touche aussi les entreprises, là il y a un vrai débat de société et un choix à faire et parfois les salariés nous le demandent, il nous disent « on a besoin de solutions parce qu'on n'a pas envie de prendre les voitures ». Donc ça va s'imposer, c'est une vraie réflexion à partir du parking mais derrière il y a tout un ensemble, il faut qu'on pense avec les acteurs qui, au quotidien, viennent au CHU, viennent se former, les gens du terrain, une démarche un peu participative sur laquelle derrière on aboutit avec des vraies actions utiles. Je n'ai pas d'a priori, s'il y a un débat démocratique et si le choix c'est la gratuité, ça sera la gratuité mais il faut que les gens aient conscience que la gratuité ce n'est pas personne ne paie.

Le Président.- Monsieur Domenichini.

M. Domenichini.- Juste une petite remarque sur le sujet de la gratuité. Autrefois, il y a peut-être 15 ans, le bus était gratuit sur le campus. Ça avait été négocié par le VP étudiant qui s'appelait Alexis, je ne me souviens plus de son nom. Donc, à l'époque, le bus a été gratuit, il était en site propre, il suivait à peu près la

ligne de tram. Il y a peut-être un retour sur ce que ça a donné à ce moment-là. Je me souviens que ça existait, alors avant de partir sur quelque chose où on recommence, peut-être se poser la question, est ce que ça a marché ? Parce que globalement, je vais surprendre quelques personnes, je suis d'accord avec Denis Hameau, la gratuité n'existe pas donc, à un moment donné, il faut le payer ou prendre sur d'autres actions sociales pour celle-là, c'est une balance, il faut voir quelle est la meilleure mais en tout cas ça a été fait et peut-être avant de le refaire, se poser la question, comment ça a marché ? Et je pense qu'il doit y avoir des chiffres quelque part. Peut-être que Divia a fait des études à ce moment-là mais en tout cas ça a été testé.

Le Président.- Sur Dijon, si c'était il y a 15 ans, tout a tellement changé qu'il est peut-être difficile de comparer. En revanche, la comparaison est intéressante parce que on peut l'avoir. A Montpellier, effectivement, j'ai pris gratuitement le tram il n'y a pas longtemps, et d'après ce j'ai lu dans la presse, le coût des tickets, le chiffre d'affaires réalisé sur la vente des tickets c'est 20 millions d'euros, c'est un vrai choix politique, je te rejoins complètement Denis, c'est un vrai choix politique, ce n'est pas rien, ce n'est pas 1,40 €.

M. Hameau.- C'est une année d'investissement pour la ville de Dijon.

Le Président.- Il faut appréhender les conséquences globales et collectives de ce choix, c'est très politique et totalement en dehors de mes compétences car je ne suis pas maire de Dijon.

Madame Castano ?

Mme Castano.- Je voulais juste savoir si l'université participait au challenge mobilité douce, qu'a mis en place Dijon métropole, du 16 au 22 septembre ?

Le Président.- Oui oui, normalement, je n'ai pas les informations exactes mais oui.

Mme Castano.- Et la deuxième information, au sein du Medef, on a mis en place un groupe de travail justement pour réfléchir globalement à toutes ces mobilités douces au niveau des entreprises et on va faire un état des lieux sur les différents déplacements, avec des données sur les isochromes parce qu'on a vu que ça avait un impact, la prise de poste, la fin de la journée, en décalant par exemple de cinq minutes, on peut faciliter la vie de beaucoup des personnes. Donc si l'université veut participer à cette étude, vous êtes les bienvenus et on a commencé à faire des chiffres clés sur les déplacements, 1/3 les entreprises, 1/3 les étudiants dont les contrats pro et 1/3 les autres personnes qui ne sont ni entreprises ni étudiants, donc c'est intéressant aussi d'avoir ces chiffres en tête sur les transports en commun. Et dernière information, plutôt personnelle, je viens de reprendre l'abonnement étudiant annuel pour ma fille c'est 132€. J'ai mon fils qui est à Genève, abonnement annuel pour les bus, 750 francs suisses donc c'est un vrai choix politique et on parle de gratuité. Alors on dit que la Suisse est deux fois plus chère que la France mais là on est vraiment au-delà. C'est intéressant d'avoir ces chiffres en perspective pour réfléchir.

Le Président.- Denis, une dernière intervention ?

M. Hameau.- On travaille aussi sur une offre vélo, notamment vélo électrique pour adapter l'offre. Et puis, fin septembre, j'ai un travail justement, on a maintenant suffisamment d'antériorité au niveau des dispositifs de transport, on a travaillé sur la collecte de données et voir ce qu'on peut en tirer pour améliorer le dispositif et y compris les horaires, c'est vrai qu'à quelques minutes près ou dix minutes près, on peut arriver à désengorger.

Mme Castano.- On le voit sur la rocade, trois minutes...

Le Président.- Je clos ce débat non prévu mais peu importe, c'est intéressant. En tout cas, sur le campus c'est effectivement 30 000 étudiants, pas 3 000 personnels parce qu'il y en a qui sont répartis ailleurs, mais ça crée effectivement, pendant une partie de l'année, des engorgements et des flux extrêmement importants.

On va maintenant rentrer dans le deuxième point de l'ordre du jour si vous le voulez bien, qui concerne le débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois. Je vais demander à Fabrice Hervé de nous rejoindre pour présenter les orientations budgétaires 2025.

Cédric Clerc ?

M. Clerc.- Juste une question sur le déroulé du débat parce qu'on a compris qu'il y avait un débat sur le budget et la campagne d'emplois. On commence par une présentation du budget, quand est-ce qu'on débat ? Est-ce qu'on aura la présentation de la campagne d'emplois et ses conséquences, notamment financières, dans la foulée ? Parce qu'on n'a pas eu de documents avant, sur ce qui va être présenté maintenant.

Le Président.- On peut peut-être soit séquencer et faire un débat après chaque présentation si vous le souhaitez, parce qu'il peut y avoir déjà des questions propres à la construction budgétaire, pas nécessairement en lien avec la campagne d'emplois, ou alors après, si vous trouvez plus rationnel de poser des questions et de débattre après la présentation, on peut enchaîner et on débattrait après.

Fabrice.

II - Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2025

M. Hervé.- Bonjour à toutes et tous, donc quelques éléments de contexte pour débiter sur ces orientations budgétaires. Pour mémoire, on est sur la construction d'un morceau du budget initial, sur la partie fonds État, donc issus de la subvention pour charges de service public et on a eu, en dialogue d'objectifs et de moyens, des demandes à hauteur de 11,6 millions d'euros dont 9 millions d'euros concentrés sur deux services uB, pôle patrimoine et DNUM pour un ensemble de bonnes raisons qui sont indiquées ici, que ce soit le coût des fluides, notamment l'électricité ou des questions d'inflation, justifiée ou non, mais d'inflation sur un certain nombre de choses, typiquement des contrats de maintenance ou des logiciels et on a augmenté les dotations État pour le patrimoine et la direction du numérique de 1,3 million d'euros, vous aurez le détail un peu plus loin, 867 et 500, c'est un peu plus de 1,3. Et ce, malgré la constance de la SCSP pour la partie fonctionnement qui est versée par

l'État. On verra ensuite que la partie masse salariale connaît des augmentations mais qui sont des augmentations contractuelles pour lesquelles l'État est engagé, avec la LPR notamment.

Donc, on a pu satisfaire de manière modeste, sur 9 millions, on alloue 1,3 million sur des services structurels de notre l'établissement avec un coût de l'électricité qui était en hausse, on est probablement sur un plateau et puis avec de plus en plus d'attaques sur notre système d'infos, comme partout, avec beaucoup de cyberattaques, donc de besoin constant de mise à jour et de dépenses logiciels. Comme chaque année, ça n'a pas changé, le GVT n'est pas compensé par l'État. Pour le budget à venir, il est de l'ordre de 2 millions d'euros, si on cumule sur les quatre dernières années, on est à 7,34 millions d'euros et si on cumule sur plus longtemps on va finir par aboutir, peu ou prou, au déséquilibre global sur la masse État. On a un déséquilibre qui est moindre que l'an passé, on va le voir, qui est de 5,1 millions d'euros. Ça, c'est des données qui sont connues, que vous avez vues.

Pour se remettre en tête les éléments de contexte avec l'idée qu'on a un indicateur qui est passé au rouge très légèrement mais qui est au-dessus du seuil retenu par l'État, qui est le taux de rigidité qui est à 83,1%, ce n'est pas qu'il a augmenté soudainement entre 22-23 et 24, c'est la méthodologie de travail qui a changé et qui a fait que on a une estimation de meilleure qualité, basée sur du réalisé comptable plutôt que sur des prévisions budgétaires erronées, c'est un peu exagéré mais on va dire ça comme ça et on obtient 83,1% quand le seuil prudentiel est à 83%. Donc, pour le moment, on a ça en arrière-plan, ça reste de la prévision, prévision BR1, avec un BR1 qui a ses limites comme on l'a déjà vu ensemble, avec un fonctionnement de l'ordre de 60 millions d'autorisation d'engagement quand l'atterrissage en 2023 de fonctionnement en autorisation d'engagement était de 41,5 millions. Donc on a des écarts substantiels, ça veut dire que, quand bien même on améliore, on n'est pas complètement devin et avec une boule de cristal, mais pour autant on va dans le sens de ce qui est attendu et que subissent plein d'établissements, il n'y a pas de raison que l'uB ne subisse pas aussi, des dotations qui n'ont pas augmenté ou qui ont augmenté via la LPR et une dynamique d'emploi qui est maintenue ce qui fait qu'on a un taux de rigidité qui augmente. Pour se remettre les éléments de contexte en tête, à droite, les prévisions, le budget 2024, les résultats comptables des universités en France. Si c'est rouge c'est négatif, sinon c'est positif. Le constat c'est que c'est majoritairement en rouge quand on voit l'ensemble des établissements français et manifestement on est sur une forme de glissement ce qu'amène à ce petit bilan on va dire, on a des fondamentaux qui sont encore solides sur la partie trésorerie fonds de roulement, on a un glissement en cours sur la partie rigidité et on est dans une situation de dotation insuffisante avec un contexte qui est tel que, actuellement, ce qui a été notifié au ministère par le gouvernement démissionnaire, par le Premier ministre démissionnaire, c'est un budget constant de 500 milliards, avec une inflation de 2% soit 10 milliards d'économies à réaliser. Et ça n'a pas été les lignes qui ont été prises par les ministères manifestement. On a, par ailleurs, à côté de la construction du début de budget, de ces masses État, on a un processus budgétaire qui est en cours d'évolution. On a eu une modification de la méthodologie lors du BR1 présenté en juillet. Notre tutelle rectorale nous a fortement indiqué sa volonté de nous accompagner, l'accompagnement a débuté récemment. On va donc, dans cette volonté d'accompagnement et de changement, avoir une méthodologie modifiée pour la construction du budget initial 2025, donc budget initial, ça veut dire c'est ce qui est présenté maintenant, les orientations budgétaires État, les masses État

auxquelles on ajoute nos ressources propres et en fait, on va commencer par un travail simple en apparence mais extrêmement compliqué, le diable est dans les détails, qui est de se dire, sur les dépenses de fonctionnement des entités de l'uB, on va plafonner les autorisations d'engagement réalisées en 2023, augmentées de 10%. Évidemment, on fera ça intelligemment, si il y a justification d'un besoin plus important qu'une hausse de 10%, un réajustement sera possible. On a, pour ces orientations budgétaires sur les masses État, le maintien de la dynamique d'emploi, puisque là on est sur la dynamique d'emploi, on va parler de la campagne d'emplois des titulaires mais aussi des contractuels. Mais là, la dynamique d'emploi titulaire est maintenue, le maintien des DGF, donc des dotations des composantes et des laboratoires, très légère augmentation des crédits transversaux recherche et on va discuter de cela en deux temps, avec d'abord les recettes, ensuite les dépenses et un déséquilibre qui est en diminution. Donc j'insiste sur ce point, nos ressources propres vont se greffer à ce qui vous est présenté et créeront le budget initial qui va être voté en décembre 2024.

Je reviens sur le point évoqué tout à l'heure avec quelques données, on va établir un budget initial sur la partie fonctionnement, un fonctionnement qui atterrissait en 2023 à 41,4 millions en BR, on était à 60 millions en prévision. On entend qu'on puisse être un peu étonné par cet écart de l'ordre de 50% sur les prévisions tout de même, ce qui ne manque d'étonner notre tutelle. Et donc là, la mesure qui va être mise en place c'est de se dire on va faire du 41,1, ça va nous donner du 45, peut-être qu'on fera 46 pour avoir un peu de marge de manœuvre en central si d'aventure il y avait des réévaluations, mais ce qu'on va faire, c'est qu'en fait on part des dépenses réalisées 2023 auxquelles on ajoute l'inflation 2024 et la prévision d'inflation anticipée par la Banque de France 2025, ce qui nous donne à peine du 5%, autrement dit, on donne 5% de marge de manœuvre de dépenses en plus aux composantes et laboratoires. Ça c'est l'hypothèse de départ. Ce qui guide beaucoup les dépenses, c'est le nombre d'étudiants. Sur la recherche c'est autre chose évidemment, les projets de recherche on pourra avoir une discussion plus détaillée. Mais sur le nombre d'étudiants il est, sinon en constance ou en diminution. Donc, a priori, si notre nombre d'étudiants ne vient pas augmenter, il n'y a pas de raison qu'on dépense beaucoup plus d'argent et on a une marge de manœuvre de 5% donc ça devrait fonctionner. C'est un point important, ce n'est pas une orientation budgétaire en masse État, c'est pour le budget initial mais c'est un point qui nous permettra d'éviter d'avoir en budget initial de 60 millions d'euros ou 55, l'année dernière c'était 54 millions d'euros, pour aboutir en clair à 60 millions, alors même que là on sera vers les 46, il y aura quand même un écart moindre.

Sur les recettes, l'évolution principale, c'est les recettes en masse salariale, la subvention pour charges de service public. Notre subvention de fonctionnement est en légère diminution de 237 000€. Donc on a une augmentation substantielle et tout cela tient à des mesures État, rendez-vous salarial avec les augmentations, là c'est compensé, enfin partiellement comme d'habitude, c'est compensé sur le plafond 1 mais pas sur le plafond 2. Donc je ne pense pas que ça ait changé. Et les mesures LPR et quelques réformes, réforme des BUT, réforme de la formation des enseignants, etc., pour lesquelles l'État nous donne, mais c'est de l'argent qui est préempté, ce n'est pas une augmentation pour créer des emplois. On a, par ailleurs, une légère baisse des frais de gestion, on observe une légère hausse des droits universitaires nationaux en lien avec l'évolution attendue des effectifs, donc légère hausse de la CVEC en corollaire, et puis une hausse aussi du préciput suite aux notifications qui ont été reçues fin mai pour les projets qui ont été déposés et,

évidemment, pas de prise en compte de notre glissement vieillesse technicité donc augmentation mécanique de notre masse salariale.

Côté dépenses, si on reprend sur les deux grandes masses, masse salariale et fonctionnement, on a une très légère hausse des dépenses, une hausse des dépenses de masse salariale de 1 million d'euros, c'est une somme, mais très légère eu égard au montant global qui est de l'ordre de 200 millions d'euros. On ne peut pas parler de glissement sensationnel dans les dépenses et on a une hausse des dépenses de fonctionnement qui est de l'ordre de 1,4 million d'euros, comme évoqué tout à l'heure avec les dotations DNUM et patrimoine. Sur les variations de masse salariale, il y a eu de la reprévision qui a été faite, l'atterrissage 2024 s'est réalisé à 198,3 au lieu de 199,6 et donc ce qui a amené à cette nouvelle estimation de la masse salariale 2025 par le pôle pilotage en intégrant le GVT positif de 2,9 millions. Concernant l'offre de formation, on a une très légère baisse du financement de l'offre de formation. C'est un ajustement technique, non pas parce qu'on l'a réduite mais parce que il y a eu, ça a déjà été évoqué plusieurs fois en CA, une surestimation des heures par les composantes et là on a une variation, on passe de 5 à 4,9 millions. Concernant cette partie charges d'enseignement, c'est un point qui avait été intégré dans les orientations budgétaires, on a une stabilité de notre charge sur l'ensemble de l'établissement. On est à 351 000 heures équivalent TD prévues, le fonctionnement du budget 2025, et on était à 353 657 en 2023-2024 donc on peut parler de quasi constance à ce niveau-là, c'est une variation de 0,000 et quelques pourcents. C'est l'idée qui a été passée aux composantes, d'un travail à coûts constants sur l'offre de formation, sur la partie uB c'est le cas. Et on a, et ça n'a pas changé ce fonctionnement, c'est un fonctionnement qui est ainsi depuis les années et des années à l'uB, une forte délégation des ressources propres aux composantes, charge aux composantes de financer leur charge d'enseignement sur ressources propres. Pour le moment l'établissement a laissé beaucoup le libre arbitre aux composantes, celles qui dégagent des ressources propres sont un peu maîtresses de leur destin plus que celles en tout cas qui n'en dégagent pas, évidemment (*suite inaudible*), pour autant, dans nombre d'établissements, il n'y a rien en local et tout est en central. C'est une manière de fonctionner, on n'a pas changé ce modèle de fonctionnement mais c'est bien pour ça qu'ici le travail a été mené sur la charge uB qui est la charge qui incombe à l'établissement et ensuite pour les composantes qui s'autofinancent, on n'a pas dit « on va vous prendre de votre offre de financement pour financer la charge uB ». Donc il y a des ajustements qui ont été réalisés mais qui sont globalement marginaux, ce n'est pas qu'une composante est soudainement frappée et se retrouve avec 10 000€ en moins (*suite inaudible*) selon la taille de la composante, ajustement multifactoriel avec un travail qui va dans la même idée que ce qu'on a sur le fonctionnement, en observant ce qui s'est passé récemment sur les trois dernières années. On a regardé le fonctionnement à l'atterrissage en volume horaire des composantes sur la charge uB sur les trois dernières années avec, évidemment, en regard les effectifs au niveau des licences et masters, qui sont globalement en baisse pour la plupart des composantes, ou en stagnation mais il y en a qui augmentent, coïncidant au niveau national, ce sont les BUT, les écoles d'ingénieurs, en santé. Mais sur le reste on est sur de la stagnation diminution et donc là, l'hypothèse raisonnable qui a été mise en avance c'est, on se sert du réalisé, on regarde le nombre d'étudiants et on ajuste. Il n'y a pas de formule mathématique, on ne peut pas dire que c'est du doigt mouillé mais globalement, ça permet d'éviter de surestimer la charge d'enseignement et d'avoir des surestimations dans notre budget. Et il y a aussi une considération de la part de l'offre de formation

autofinancée par la composante, pour certaines composantes qui ont possibilité de s'autofinancer mais qui n'en jouaient pas à plein, il a eu une forme d'incitation avec pas forcément une prise en compte de ce qui avait été demandé par la composante. Et enfin, prise en compte de situations spécifiques, feu la réforme de l'INSPE, enfin feu à cette date, et puis les évolutions en santé avec l'arrivée de l'odontologie. Donc vous avez un tableau qui reprend les données qui ont été utilisées. C'est tout à fait consultable et on peut voir ce qui a été réalisé comme ajustement pour chacune des composantes. Par ailleurs, il y a une colonne que vous voyez défusionnée, c'est une petite réserve en central autour de 4 500 heures pour pouvoir accompagner les composantes lorsqu'elles en auront besoin et qu'il y aura de bonnes raisons qu'elles soient accompagnées. Donc tout devrait bien se passer sauf si on a une explosion soudaine des effectifs mais au regard des prévisions du ministère, on ne devrait pas avoir une explosion des effectifs. Sauf si la Bourgogne est un cas particulier, il semble que c'est fort corrélé à ce qu'on avait au niveau global, au niveau de l'État. Voilà pour l'offre de formation.

Si on poursuit sur les dotations globales de fonctionnement, vous avez un certain nombre de lignes qui apparaissent avec les dotations des composantes, des laboratoires, des services communs et généraux, des services centraux, etc. On peut voir que, globalement, les choses ne bougent quasiment pas, sauf pour les services communs et généraux, parce que c'est de l'argent qui est fléché sur la direction du numérique, + 500 000 euros pour la DNUM, moins 25 000 € pour le PFVU, à la demande du pôle. Et puis on a une hausse de la dotation du pôle patrimoine autour de 856 000€ donc on se retrouve avec le 1,4 million évoqué tout à l'heure, on est à 1,356 million. Une légère hausse des crédits transversaux autres puisqu'il y a une rebascule des 25 000€ en provenance du PFVU et une revalorisation sur les crédits provisionnés recherche ainsi qu'une légère réévaluation des crédits transversaux recherche. Peu de variation si ce n'est DNUM et patrimoine. Si on poursuit, on arrive à la CVEC qui est en très légère hausse, ajustement d'un euro de plus par étudiant et en fonction du nombre étudiants. On a un certain nombre de fonds qui sont déjà préemptés, en tout cas alloués à un certain nombre d'actions, SUAPS, etc. et à la fin, il reste un certain nombre de fonds dédiés aux projets vie étudiante et qui seront alloués par la commission CVEC.

Si on revient sur nos hausses, sur nos dépenses et nos recettes, on a donc +1 en masse salariale, +1,4 en fonctionnement, soit une hausse de 2,4 millions des dépenses, on a une hausse de notre subvention pour charges de service public de 5,4 millions, une stabilité, moins 300 000€, j'ai considéré que c'était une stabilité, de notre subvention pour charges de service public au titre du fonctionnement et donc au final, ça fait 3 millions d'euros en moins à financer par l'uB. Ce qui fait qu'on a un déséquilibre budgétaire qui, l'an passé était à 16,5, 16,3 millions, eh bien, quelle surprise, il baisse de 3 millions par cette action et passe à 13,5 millions, il reste extrêmement important et correspond peu ou prou au GVT cumulé depuis la dernière compensation partielle en 2019 et la fin de la compensation en 2020. Donc on observe toujours ce GVT qu'on traîne et qui ne fait que « plomber » l'établissement.

Merci pour votre attention.

Le Président.- Merci pour cette présentation, je vous propose d'enchaîner sur la campagne d'emplois, si ça convient à tout le monde et puis prolonger les discussions à la suite de cette présentation.

M. Tizio.- Bonjour à toutes et tous. Je vais enchaîner sur ce que vient de dire Fabrice au sujet du budget. Il s'agit simplement des orientations, pour répondre à la remarque de Cédric de tout à l'heure, évidemment, les documents détaillés et l'ensemble des prévisions de recrutement feront l'objet du vote lors d'un prochain CA, mais avant nous recueillerons les avis du CSA, notamment, et du CAC. Donc pour ce qui est de cette campagne, je vais en faire une présentation relativement synthétique, je ne vais pas m'attarder trop longtemps sur le contexte dans la mesure où le contexte, c'est un contexte financier comme vient de vous en parler Fabrice et effectivement, il est marqué par une incertitude, mais aussi par une certitude, c'est-à-dire que les mesures qui n'étaient pas compensées par l'État jusque-là, il n'y a aucune raison objective pour qu'elles le soient désormais. Donc a priori, on retombe toujours sur la même catégorie de mesures non compensées, notamment le GVT. Vous voyez que on le traîne depuis 2020 et il correspond précisément à notre déséquilibre budgétaire sur masse État. Pour 2025, alors je parle sous ton contrôle Fabrice, le GVT prévu serait de l'ordre de 2 millions d'euros. Inutile de vous dire que avec un GVT compensé on pourrait faire une campagne d'emplois qui aurait une autre tête. Si vous rajoutez 2 millions d'euros à la campagne d'emplois actuelle, ça devient quelque chose de beaucoup plus intéressant.

Malgré le contexte, et évidemment ce fameux taux de rigidité qui contraint décidément les campagnes d'emploi de tous les établissements, on n'est pas les seuls dans cette situation, on a choisi encore une fois de rester sur la dynamique précédente, c'est-à-dire d'avoir une campagne d'emplois qui va permettre de maintenir l'existant et éventuellement d'essayer, dans certains cas, de dynamiser ou de stabiliser une partie des emplois. Donc je vous ai fait un petit récapitulatif sur les dernières années en termes de campagne d'emplois BIATSS, d'une part, et enseignants-chercheurs, d'autre part. Grosso modo, modulo les fluctuations démographiques qui sont liées d'une année sur l'autre à un peu plus de départs en retraite une année, un peu moins une autre, on est dans le même étiage que les campagnes précédentes, cette année. Donc il n'y a pas de grand bouleversement dans la campagne d'emplois dont je vais vous présenter les grandes lignes directrices. Comme toute campagne d'emplois, elle a deux volets, un volet personnel enseignant, entendu au sens enseignant, enseignant-chercheur et un volet personnel BIATSS.

Concernant les personnels enseignants et enseignants-chercheurs, cette année, les résultats des dialogues d'objectifs et de moyens avec l'ensemble des composantes de la maison, ont abouti à la proposition de 62 postes d'enseignants et enseignants-chercheurs mis aux concours pour le printemps prochain. Les critères qui ont présidé aux arbitrages, les arbitrages en termes d'emploi enseignant, enseignant-chercheur sont relativement simples dans la mesure où une des grandes lignes de nos engagements, c'est de remplacer les départs. C'est quelque chose qui ne rentre pas fondamentalement dans l'arbitrage en termes de volume d'emploi, en revanche, ce qui peut rentrer dans l'arbitrage c'est la désignation de l'emploi, c'est-à-dire que on peut avoir des demandes qui émanent de composantes et qui seraient par exemple de transformer un poste de maître de conférences en poste de professeur, par exemple, ou l'inverse, ou de faire passer un poste de maître de conférences en enseignant du second degré ou l'inverse. Et c'est la raison pour laquelle, parmi ces 62 postes d'enseignants, enseignants-chercheurs, vous en avez un certain nombre, 44, qui correspondent à des départs de titulaires qu'on propose de remplacer à l'identique, c'est-à-dire grade, section, discipline pour les collègues du second degré et, à côté de ces 44 remplacements à l'identique, nous avons 12

postes qui sont concernés justement par des opérations de redéploiement. Alors j'insiste bien sur le fait qu'il s'agit de redéploiement interne à la même composante et de façon entendue c'est-à-dire que on a des demandes, comme je vous le disais tout à l'heure, de requalification d'un poste ou au contraire de dégradation ou de changement de corps, c'est-à-dire entre les enseignants-chercheurs et les enseignants du secondaire. Ce sont ces 12 postes-là qui sont concernés par ce qu'on appelle le redéploiement interne qui est différent du redéploiement entre composantes. D'ailleurs on n'a pas cette année de redéploiement entre composantes dans la campagne d'emplois. Cette campagne est aussi marquée, cette année, par la création de six moyens nouveaux. Il y a trois enseignants-chercheurs et trois enseignants du second degré donc trois maîtres de conférences et trois PRAG. Évidemment, vous savez bien que créer des emplois en ce moment c'est un effort que peut se permettre l'université, mais alors vraiment à la marge. Et ces créations, pour trois d'entre elles et je pense notamment aux trois enseignants-chercheurs, je mets de côté les trois enseignants du second degré qui répondent à des problématiques un petit peu différentes, donc la création de ces trois postes de maîtres de conférences est liée à l'octroi de financement spécifique pour accompagner la réforme des BUT et notamment l'augmentation des étudiants en troisième année à l'IUT. Et donc l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers a bénéficié de cette mesure sauf que nous n'avons, à ce jour, aucune garantie quant à la pérennité de ce financement. Ça veut dire que nous serions susceptibles de créer trois postes d'enseignants-chercheurs qui seraient évidemment financés la première année puisque là on a une notification des crédits, donc il n'y aura pas de problème la première année, mais qui incomberaient entièrement à l'université les années suivantes. Donc évidemment, ce n'est pas possible. Budgétairement, Fabrice vient de nous expliquer la situation de l'établissement, on ne peut pas supporter la création nette de trois postes, ne serait-ce que de maîtres de conférences. Alors, le choix a été fait de rentrer ces postes dans la campagne d'emplois, sachant que, et nous sommes en train d'essayer de négocier avec le ministère mais, pour l'instant, il n'y a plus d'abonné au numéro qu'on demande, donc on était en phase de négociation avec le ministère pour savoir si ces fonds seraient pérennes ou pas. Sans réponse, il est préférable, à mon sens en tout cas, d'intégrer ces postes à la campagne d'emplois et les retirer éventuellement d'ici le printemps prochain si les fonds n'étaient pas pérennes, que de faire le contraire, c'est-à-dire qu'on aurait pu ne pas les mettre dans la campagne, attendre et les mettre ensuite, mais pour des raisons techniques ou administratives, en réalité, il vaut mieux les intégrer à la campagne d'emplois et éventuellement de les retirer si les financements n'étaient pas au rendez-vous. Je tenais à vous le préciser. Les trois autres emplois créés sont trois emplois d'enseignants du second degré qui sont quant à eux plus liés - il y en a un qui est quand même créé à l'IUT dans la même perspective d'aide à cette composante à faire face à cet afflux d'étudiants en troisième année de BUT - et les deux autres sont proposés à l'affectation à nos deux écoles d'ingénieurs, Polytech et ISAT, pour une raison simple, c'est que ces écoles qui sont en développement pour une, en difficulté pour l'autre, ont besoin d'un soutien fort de leur établissement pour pouvoir répondre aux demandes, notamment de la CTI, la commission des titres d'ingénieurs qui commence à tordre un peu le nez quant au ratio nombre de titulaires sur nombre d'étudiants dans ces deux écoles d'ingénieurs. Donc nous avons choisi, nous assumons, de soutenir cette année nos écoles d'ingénieurs avec la création d'un PRAG par école, un à l'ISAT et l'autre à Polytech Dijon. Que vous dire de plus sur le volet enseignants ? J'ajoute que, comme les trois années précédentes, nous

continuons dans notre politique de mise à disposition de chapeaux de professeurs qui sont là, d'une part, pour accompagner le processus de repyramidage dans les sections qui, a priori, ne seraient pas concernées, ou bien de soutenir des projets vitaux pour les laboratoires qui nous en ont fait la demande. Donc on a eu un certain nombre de demandes, je crois cinq de mémoire de demandes de chapeaux de professeurs et suite aux arbitrages, nous proposons d'en attribuer trois. Pour mémoire, j'ai toujours l'habitude d'ajouter sur ce tableau, les supports d'ATER même si c'est désynchronisé par rapport à la campagne d'emplois réelle, cette année on a proposé 80 supports d'ATER ce qui représente 77,5 ETPT puisque parmi ces postes d'ATER vous avez des demi-postes qui sont dédiés plus précisément aux PASS L.AS c'est-à-dire les licences à option santé qui existent dans les différentes composantes, en droit, en philo, en sciences et vie, en STAPS, de mémoire, j'en oublie une. On reconduit à l'identique le système déjà en vigueur depuis plusieurs années.

Pour ce qui est maintenant de la campagne d'emplois volet BIATSS. Concernant les emplois BIATSS, on est à 29 postes qui sont pour le moment proposés aux concours pour la rentrée 25. Comme les années précédentes, il faut réaliser des arbitrages, je regardais le nombre de demandes qui nous ont été adressées en DOM, on a eu au total 113 demandes de mises aux concours qui émanaient des différentes composantes et services, 63 demandes de CDI et 42 demandes de moyens nouveaux. Évidemment, vous imaginez bien qu'il est absolument impossible de répondre positivement à toutes ces demandes qui pourtant, encore une fois, j'insiste lourdement, sont pleinement justifiées, c'est-à-dire que si on pouvait répondre à l'ensemble de ces demandes, on arriverait à un fonctionnement normal. Compte tenu de la pénurie, c'est toujours la même chose, quand on gère de la pénurie, il faut arbitrer et les arbitrages qui sont réalisés collectivement suite au retour des DOM, prennent en compte différents critères. Alors évidemment, des critères de technicité sur des fonctions d'encadrement ou de responsabilité ou encore sur la proportion relative de titulaires et de contractuels dans les différents services et composantes puisqu'évidemment, l'objectif peut-être inatteignable mais l'objectif c'est d'équilibrer autant que faire ce peut, le nombre de collègues titulaires avec le nombre de collègues contractuels dans les différentes composantes. C'est peut-être un vœu pieux mais en tout cas, ça fait partie des critères qui nous permettent, dans certains cas d'arbitrer entre les demandes. D'ailleurs, puisqu'on parle de contractuels, j'ajouterai que nous avons, a priori, accepté pour 2025, 25 cédésations. Ce volume est important et je me souviens de vous avoir dit l'année dernière qu'il était déjà important et il l'est pour les mêmes raisons, notamment, au sortir du plan de retour à l'équilibre, il semblerait que il y ait eu une recrudescence de recours aux contractuels et là on arrive donc à maturité de beaucoup de contrats à durée déterminée. Vous savez que lorsqu'un collègue contractuel arrive à six ans, la loi nous oblige à le cédésier et donc on a ce phénomène de report des recrutements plus importants à la sortie du PREF qui arrivent maintenant à maturité, ce qui explique, pour une part seulement, bien sûr, le nombre de cédésations. Par ailleurs, ce qui explique aussi le nombre de cédésations, c'est que nous avons accordé cette année, un certain nombre de CDI, je n'ai pas le chiffre exact, mais un certain nombre de CDI à des collègues contractuels qui arrivaient quasiment à ces six ans mais qui arrivaient surtout en fin de carrière donc qui partaient à la retraite à l'horizon deux ou trois ans et dans ce cas-là, je pense qu'il est tout à fait légitime, à mon sens, d'accorder la cédésation à ces personnels afin qu'ils puissent terminer leur carrière à l'université l'esprit un peu

plus dégagé que s'ils étaient suspendus à un renouvellement d'un contrat à durée déterminée. C'est une autre partie de la cédésation de ces 25 collègues. Autre chose, on a aussi pris en compte la question de l'employabilité, notamment sur les sites territoriaux. On sait que trouver des compétences particulières sur certains sites peut apparaître difficile et lorsqu'on les a, on préfère les garder et donc on a un certain nombre de cédésations qui concernent les sites territoriaux, je pense au Creusot ou à Nevers notamment. On a cette problématique d'emploi qui est peut-être un peu différente dans l'agglomération dijonnaise même si on voit bien que l'attractivité des métiers à l'université, y compris sur le territoire métropolitain, n'est pas bonne mais elle est encore moins bonne sur les sites territoriaux. Voilà pour l'essentiel, ce qui explique ce nombre de CDI mais, encore une fois, nous restons sur la ligne qui avait été définie par le président, c'est-à-dire ne pas accorder plus de CDI que de mises aux concours. Là, on est dans notre politique, c'est-à-dire 25 CDI versus 29 mises aux concours. J'ajouterai aussi que ce chiffre de mises aux concours ne reflète pas exactement le nombre de collègues titulaires que nous accueillons durant l'année parce que, contrairement aux campagnes d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs qui sont assez phasées, c'est-à-dire qu'on a une campagne par an et il y a quelques recrutements au fil de l'eau mais c'est quelque chose d'assez rare, la mobilité au niveau des personnes BIATSS est beaucoup plus au fil de l'eau. Ces chiffres-là, je les donne aujourd'hui mais je pense qu'ils ne sont déjà plus exacts, parce qu'on a encore eu des mouvements il y a une dizaine de jours, il y a aussi le fait que certains concours, je pense notamment aux concours de catégorie A de la filière ITRF ne sont pas encore terminés, la phase d'admissibilité mais la phase d'admission n'est pas terminée. Les personnels des bibliothèques ont un calendrier qui est un peu différent. Enfin bref, la gestion RH au niveau des personnels BIATSS, est un peu plus complexe et en tout cas plus volatile que les campagnes d'emplois enseignants.

Concernant les moyens nouveaux accordés, on a accordé un certain nombre de moyens qui correspondent à 20 équivalents temps plein, puisque il ne s'agit pas forcément à chaque fois de temps plein, mais il y a assez peu de demandes de temps partiel sur les moyens nouveaux. On discutera des détails si vous le voulez bien lorsqu'on passera au vote. Mais ces moyens sont accordés, la plupart du temps, sur des fonctions métiers qui sont en tension. Là on est plutôt sur des fonctions liées au patrimoine, à la maintenance, il est nécessaire de mettre les moyens, on voit bien qu'on a un problème concernant tout ce qui est bâti au sens large, et donc le patrimoine a eu besoin de renfort. Ça résonne d'ailleurs avec ce que disait Fabrice sur le plan budgétaire, c'est-à-dire que patrimoine et DNUM constituent finalement l'ossature de notre maison et donc il faut qu'on puisse répondre aux nécessités de ces deux services et, sans surprise, lorsque des moyens nouveaux sont accordés, ils le sont presque en priorité sur ces fonctions-là. Mais pas seulement puisque d'autres moyens ont pu être accordés aussi à des services ou à des composantes en difficulté importante, je pense notamment aux services de scolarité de l'UFR Santé qui sont dans une situation assez difficile et qui ont besoin de renforts, ces renforts rentrent dans ces moyens nouveaux qui sont accordés. Et puis, je voulais signaler également que pour les moyens nouveaux, bien sûr nous en prenons à notre charge en tant qu'université, sur le budget propre de l'université, mais les ressources propres des composantes ont été aussi sollicitées. Donc sur les 20 ETP en moyens nouveaux, il y en a 9,5 qui sont financés sur ressources propres des composantes.

J'ajouterai, ce n'est pas vraiment la campagne d'emplois mais ça y revient néanmoins, j'ajouterai que comme tous les ans, il y a un dialogue de gestion RH qui

s'instaure entre l'université, particulièrement les services du pôle RH, et le rectorat et cette année, ça a abouti à l'intégration de 13 de nos collègues de l'université suite à leur réussite aux concours. On a pu les garder à l'université. Pour vous dire à quel point les chiffres que je vous donne là sont provisoires, c'est que ces 13 collègues vont arriver pour une grande part sur des postes qui étaient prévus à la campagne d'emplois, des concours qui étaient ouverts, ils ont été lauréats de concours et ils ont été affectés préférentiellement à l'université et c'est très bien. Mais pour trois de ces 13 collègues, ils n'étaient pas prévus c'est-à-dire que ils vont arriver avec leur support en plus de ceux qui étaient prévus initialement dans la campagne d'emplois. Donc c'est le dialogue avec le rectorat qui fait que on peut avoir de bonnes surprises par rapport à la campagne d'emplois, c'est-à-dire que bien souvent les collègues que nous accueillons suite aux réussites concours, ils n'étaient pas forcément prévus, on peut très bien avoir des lauréats de concours surnuméraires par rapport à la campagne d'emplois. Je parle pour cette année, c'est le cas pour trois d'entre eux.

Je crois que je suis arrivé au bout de ma présentation globale de la campagne d'emplois. Comme le signalait le Président, on peut ouvrir le débat sur les deux volets de ces orientations.

Merci de votre attention.

Le Président.- Avant de donner la parole aux administrateurs, je remercie les composantes, les laboratoires, les services centraux, pôle finances, pôle RH, la direction générale des services, parce que le travail réalisé, évidemment, est une synthèse de l'ensemble de l'action de ces services. Sur ce qui vous a été présenté à la fois par le VP RH et le VP Budget que je remercie tous les deux, il y a des éléments constants et des évolutions. Sur l'orientation du budget, les grandes tendances du budget, je voudrais dire que la prévision a été affinée et un peu différemment calculée par rapport à l'année dernière de telle sorte que les chiffres présentés sont les résultats de la méthode améliorée. D'où parfois des écarts notamment sur le taux de rigidité. Pour autant, la structuration du budget grandes masses envisagée, la campagne d'emplois, on reste sur des lignes politiques qui sont celles qui nous poursuivons depuis la construction du budget initial 2021. Ainsi, on cherche à maintenir la dynamique d'emploi et donc, en prévision, la campagne d'emplois 2025 devra aboutir à un taux de rigidité légèrement supérieur à 83 %, on sait que la réalisation de ces campagnes d'emplois tourne autour de 98, 99% et si on fait 98 ou 99%, on devrait être en dessous des 83%. Ça constitue néanmoins un point de vigilance au regard des règles prudentielles que les universités doivent respecter, règles qui émergent des discussions autour du nouveau décret financier, décret qui pourrait sortir d'ici la fin de l'année 2024. On maintient évidemment le soutien à la recherche. Il y a une petite opération technique qui montre que sur les crédits transversaux de la recherche on augmente de 9 000€, ce n'est pas ça qui va révolutionner la vie des laboratoires mais on poursuit cette volonté d'assurer un soutien de base aux laboratoires qui, au total, représente chaque année, dans le budget environ 2,3, 2,5 millions, ce qui n'est tout de même pas rien et puis on essaie d'accompagner, je pense que les propos de Fabrice Hervé ont permis de le montrer, d'accompagner au plus juste l'offre de formation. On a fait face au cours des dernières années, de prévisions trop importantes au niveau des composantes. L'idée c'est de se calquer sur le réalisé mais tout en gardant une poire pour la soif parce que on ne peut pas bloquer les composantes, les départements, les responsables pédagogiques, etc. Et dès lors que le service le justifiera, on aura gardé un petit volume horaire qui nous permet de faire face aux imprévus. Évidemment, même si ici

ça n'apparaît pas, nos engagements sociétaux, de solidarité, trouveront prolongation dans le budget initial 2025, il n'apparaissent pas ici dans les grandes masses, ils font l'objet d'une notification spécifique en masse État. Lutte contre le harcèlement, les VSS, la QVT, l'amélioration des conditions de travail du personnel en situation de handicap, en faveur du développement durable, égalité hommes, femmes etc., enfin tous ces dispositifs qu'on a mis en place, bien entendu continueront à figurer dans le budget initial 2025 mais ça sera pour la suite des discussions puisque vous savez que le budget initial fera l'objet d'un vote final en décembre 2025 et on a encore quelques mois pour intégrer tout ça dans ce budget final.

C'était juste les quelques précisions et remerciements que je voulais faire aux services et aux personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ces documents.

Madame Castano.

Mme Castano.- Qu'est-ce qui est fait en particulier pour faire monter vos compétences sur l'intelligence artificielle ? Je n'ai pas vu. En entreprise, c'est exponentiel.

Le Président.- Alors je réponds par un projet qui a été présenté ce matin au directeurs de composante et aux directeurs de laboratoire. Nous sommes en train de construire un pôle interdisciplinaire de recherche, structurant, sur l'intelligence artificielle et qui associe toutes les disciplines. Ça, c'est autour de la recherche. Quand je dis toutes les disciplines, bien sûr, il y aura des informaticiens mais il y aura aussi des géographes, des sociologues, des biologistes, etc. Il y a aujourd'hui une quarantaine de chercheurs, enseignants-chercheurs, associés à ce projet qui a déjà donné lieu à pas mal de travail cet été et qui devrait aboutir au lancement de ce pôle intelligence artificielle d'ici quelques semaines, quelques mois. Donc oui, ça commence, on s'approprie la question. Est-ce que ça se traduit, aujourd'hui, dans l'offre de formation de nos étudiants, pour le moment pas de manière systématique, mais on est en train de poser les bases. C'est indispensable, de même qu'il faut savoir écrire, il va falloir avoir une connaissance des outils de l'intelligence artificielle qui ne vont cesser d'évoluer. Mais à ce stade du budget, ce n'est pas intégré dans les grandes masses État, les grandes masses État c'est financement de la formation, financement de la recherche et de la masse salariale.

D'autres demandes ? Virginie et Cédric.

Mme Kilani.- Pour la campagne d'emplois, merci à Stéphane Tizio pour la présentation, j'avais plein de questions mais il y a déjà beaucoup répondu dans sa présentation. Pour l'UFR de Santé, des emplois nouveaux c'est très bien, j'ai cru comprendre qu'on avait deux ADJAENES qui restaient, donc je pense que ça fait partie des 13 personnes dont vous parliez qui étaient déjà en poste chez nous mais est-ce qu'on a prévu aussi des ouvertures de concours, au lieu de prendre des ATRF en contrat, des ouvertures de concours pour la scolarité de l'UFR de Santé ?

M. Tizio.- Je regarde si je peux vous répondre, pour ne rien vous cacher, Virginie, les documents ont été finalisés hier.

Mme Kilani.- Parce qu'on a quand même des services qui sont en tension depuis des années et des années. Moi, je crois me souvenir qu'on ne voit pas beaucoup d'ouverture de concours pour la scolarité de l'UFR de Santé.

M. Tizio.- Je regarde.

Le Président.- Cédric ?

M. Clerc.- On n'est pas dans ce détail-là, parce que je pense que les documents ont été envoyés aux élus du CSA, donc effectivement les organisations syndicales ont peut-être le détail qui n'a pas été présenté ici. Pour l'UFR Santé, il y a eu des moyens, des collègues qui ont été titularisés ont pu rester sur les postes mais sur l'UFR Santé ce qu'on remarque, tous les ans, c'est la mobilité, il y a encore une vingtaine de postes au moins, de mémoire, de demandes de départ de la composante et le SNPTES et les autres syndicats, UNSA éducation, ont interpellé aussi les services et la présidence et tout le monde est conscient qu'il y a des soucis dans cette composante en termes de gestion RH et de management et que ça n'a toujours pas été résolu. Ce n'est pas le sujet du jour, ce n'est peut-être pas le lieu non plus mais je crois qu'il faut vraiment se pencher sur ce cas-là, ce n'est pas le seul service et je pense que ça mériterait qu'on ait des échanges réguliers pour faire un point sur toutes les questions RH.

On n'est pas très surpris qu'il n'y ait pas de question, je n'ai vu personne lever la main, parce qu'on n'avait aucun document préparatoire qui puisse nous éclairer sur les orientations budgétaires et la campagne d'emplois. On arrive ici, après les vacances, on se remet dans le bain, et on n'a pas matière à discuter finalement. On a pris des notes, on va sortir des questions mais on est quand même devant le conseil d'administration de l'université, on est là pour débattre ensemble, pour essayer de trouver des solutions. Les orientations que propose la gouvernance qui sont ce qu'elles sont et on ne remet pas en cause la volonté politique d'avancer sur certains sujets, mais là on n'est pas en mesure de mener un débat tous ensemble et de modifier les orientations, notamment sur la campagne d'emplois alors que les documents ont été envoyés aux membres du CSA pour un CSA qui a lieu dans cinq jours. Quand bien même, aujourd'hui, on aurait des révélations, tous, pour prendre des orientations légèrement différentes, je ne sais pas comment on pourrait modifier les choses d'ici à cinq jours avec des documents qui n'ont pas été envoyés à l'avance. A un moment donné, y compris les organisations syndicales, on a besoin de matière, de temps pour travailler sérieusement, pour essayer d'avancer collectivement et de résoudre certains problèmes, comme par exemple en santé, mais aussi les problèmes plus généraux et en lien avec notamment le budget puisque on voit que 80% du budget de la part État, c'est de la masse salariale, sur des questions de rémunération et d'équité entre les différentes catégories de personnel. Ici, on nous présente un budget, on a quelques lignes avec des mesures loi de programmation de la recherche, LPR qui sont financées. Sur des questions indemnitaires d'enseignants-chercheurs, dans le cadre du RIPEC, mais aussi des personnels BIATSS, on ne sait pas trop ce que ça représente. Nous on a fait nos estimations sur ce qu'on souhaite, sur là où on peut avancer. Mais c'est un effort plus-plus qu'il faut faire. C'est aussi nous promettre que sur des fonds propres, on pourra mobiliser pour alimenter notre masse salariale dans la construction d'un budget initial. Parce que les fonds propres ne sont pas tous fléchés, on ne va pas refaire un cours sur la fongibilité asymétrique qui est possible ou pas au sein des établissements d'enseignement supérieur qui sont passés à l'autonomie du fait de leur autonomie justement. Donc on veut pouvoir discuter de toutes ces choses-là, des moyens qui sont mobilisables parce que aujourd'hui ce n'est plus tenable. On avait préparé des tonnes d'anecdotes mais on ne va pas polluer le débat avec ça,

sur la gestion RH, je parle de management, mais aussi de culture RH, de culture d'établissement de la part de chacun, y compris dans des mails envoyés sur les projets fantastiques comme FORTHEM, sur des échanges entre établissements, on parle d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de personnel administratif. Les personnels BIATSS affectés notamment sur les missions scientifiques de recherche, sont transparents dans notre établissement. On pourra reprendre les mails, je retrouverai les mails. On avait une flopée d'exemples comme ça. Et ce n'est pas une critique en fait, c'est plus une histoire de culture, d'acculturation de chacun sur ces questions et c'est ces mêmes personnels aujourd'hui qui sont, en termes de rémunération, à la traîne. C'est beaucoup sur des supports d'ITRF aussi qu'on recrute des contractuels. On parlait du plan de retour à l'équilibre et du fait qu'aujourd'hui, en CDI, des collègues ont été recrutés en tant que contractuels à l'époque où on était en plan de retour à l'équilibre, on a supprimé, gelé, on va dire, des postes de fonctionnaires, de titulaires. Donc aujourd'hui on les cède, mais aujourd'hui on cède des collègues qui vont être payés sur des (*mot inaudible*) qu'on a tenté de mettre en adéquation et au même niveau que celles des titulaires mais ils n'ont pas de prime mensuelle c'est-à-dire qu'au minimum, un contractuel qui sera CDD ou CDI, il a 300€ de moins que son collègue qui fait la même chose dans le bureau d'à côté. Et en fait, on est en train de glisser, tous ces postes qui ont été gelés, on nous a dit « ils ne sont pas gelés parce qu'ils sont occupés par les contractuels », on les a transformés. Et je ne sais pas dans les chiffres qu'envoie le ministère sur ses calculs de plafonds d'emploi, de nombre de postes de telle ou telle catégorie, où est-ce qu'on en est ? Est-ce que des postes n'auraient pas été supprimés du fait qu'on ne les consomme pas ces postes ? On ne sait plus trop où on en est et là on n'a pas tous ces éléments-là. On n'a déjà pas les bases qui sont présentées aujourd'hui pour pouvoir les analyser, mener un débat correct, il y a plein de données qui nous manquent. Donc les volontés politiques, elles sont là, on le sait, en matière de qualité de vie au travail, on sait qu'on avance, on avance, mais on avance avec des pas de côté parce que il manque du lien dans tout ça entre les décisions qui sont prises, on en avait discuté avec Hervé il y a plusieurs années sur les décisions politiques qui sont prises, la volonté à un certain niveau et puis comment tout ça, ça s'étiole au fil du ruissellement, j'ai envie de dire, jusque dans certaines composantes et services. Donc on n'a pas de prise là-dessus mais il faudrait quand même qu'on soit capable de construire tous ensemble.

Là c'est un peu sous forme de colère et pas trop de débat, mais on peut échanger.

Le Président.- Plusieurs points. Sur la méthode, est-ce que cette réunion à un sens ? De deux choses l'une, ou on présente les choses avec des documents qui ne sont pas transmis pour le moment parce que c'est justement pour discuter des éléments qui sont présentés en séance. Alors je conçois que l'exercice est frustrant, complètement, parce que ça ne donne pas le temps de travailler. Mais je rappelle que ce CA est un CA d'information, ce n'est pas un CA de décision. Que les documents seront envoyés par la suite, cette fois-ci pour une véritable délibération et décision. Donc, si on considère que ce CA ne sert à rien, on peut le supprimer purement et simplement. S'il n'a pas de rôle, on peut le supprimer. Maintenant, moi je suis partisan de le maintenir parce qu'il permet quand même de donner un certain nombre d'informations sur les notifications que nous avons reçues, sur les résultats des DOM, la synthèse complète des DOM parce que les résultats des DOM sont donnés composante par composante, labo par labo, service par service, etc., donc

d'avoir là une vision globale. Je ne pense pas que l'objet de notre réunion est de discuter de tel poste dans telle composante, dans tel laboratoire, etc., c'est les grandes orientations. Et là, on a des informations qui permettent d'avoir les grandes orientations. Rentrer dans un détail plus précis suppose de rentrer dans ce processus budgétaire que je décrivais tout à l'heure et qui va se dérouler sur plusieurs mois. Ce n'est pas un one shot, c'est un début de discussion. Donc, soit on entame la discussion sur une base imparfaite de documentation que vous décrivez, je l'assume, soit on repousse la discussion à la fin, avec des documents définitifs, pas des documents provisoires comme aujourd'hui et on n'aura plus le temps de discuter quoi qu'il arrive, ça c'est certain, il n'y aura plus le temps d'infléchir telle tendance, etc. Donc oui, il y a un vrai problème de méthode. En tout cas, une question posée sur la méthode, je l'entends, mais quelle solution ? Si c'est à avoir l'ensemble des documents définitifs aujourd'hui pour les discuter jusqu'au mois de décembre, ce n'est pas possible.

M. Clerc. - Ce n'est pas non plus ce que je viens de dire. Ces documents-là ne sont pas détaillés, ce n'est pas le plan comptable de l'université avec ligne par ligne, ce qu'on va mettre dedans, c'est des documents de présentation. Je n'ai pas dit de supprimer ce CA, au contraire, il est nécessaire, comme vous avez proposé de mettre en place des conférences sociales. On est d'accord là-dessus. On dit juste qu'aujourd'hui, ça aurait été intéressant pour débattre. Mais sur la base d'une présentation orale et affichée comme ça en séance, débattre, proposer des changements, des évolutions, questionner sur des points, sans document préalable, ne serait-ce que ceux-là, c'est quand même compliqué. Et c'est pour ça que je ne rentre pas sur le détail de la campagne d'emplois qui sera présenté au CSA dans cinq jours. On a du détail, je peux vous dire qu'il ne sont pas suffisants parce que on voit les postes, les fiches de poste, mais sur quelle vision ? Ce n'est pas détaillé, il y a des choses qu'on a pu avoir (*suite inaudible*) mais on s'en contentera. Mais au moins les documents présentés aujourd'hui pour débattre (*suite inaudible*). Alors peut être qu'on pourra prendre deux ou trois points qu'on a évoqué et pour lesquelles on se questionne parce qu'on les a découverts à l'instant.

Le Président. - Deuxième point sur lequel je voulais répondre, les personnels de recherche ne sont pas désignés dans la communication sur FORTHEM. Je tombe des nues parce que nous avons été félicités par l'ANR pour être la quasi seule université en France à nous adresser et à promouvoir FORTHEM auprès de tous les personnels BIATSS. Et ça, c'est Grégory Wegmann qui nous l'a dit et qui en a témoigné. En tout cas, j'ai toujours insisté à titre personnel auprès des équipes, pour toute communication sur FORTHEM de nous adresser au personnel BIATSS. Toujours, toujours, toujours. Alors, y a-t-il eu un raté ? C'est tout à fait possible, mais si il y a un raté, désolé, bien sûr, mais dans les communications orales, j'ai toujours cité comme exemple que, dans les personnels BIATSS, il peut y avoir des secrétaires de scolarité, il peut y avoir des RA, il peut y avoir aussi des ingénieurs dans les labos ou des techniciens dans les labos qui vont passer des séjours dans une université partenaire de l'agence FORTHEM pour justement éprouver des méthodes, parler manipulations, parler travail, etc., pour se nourrir de l'expérience des autres. Je me souviens très bien l'avoir dit à plusieurs reprises et dans de très nombreux cercles. Donc là, je suis extrêmement étonné. Si il y a des ratés, il y a des ratés, si on a envoyé un mail disant les personnels administratifs et qu'on n'a pas mis BIATSS en entier avec bibliothèque, ingénieur, administratif, technique, sanitaire,

sociaux, etc., on y veillera évidemment mais, sincèrement, on a vraiment essayé de mobiliser les personnels BIATSS également, ce qui a d'ailleurs étonné parfois certaines de nos partenaires de l'agence FORTHEM.

M. Clerc.- Juste sur ce point parce que ce n'était pas une critique si virulente que ça, je citais le cas d'un mail dans le cadre des échanges FORTHEM, que nous avait renvoyé des collègues et c'est peut-être une coquille. Je parlais de la culture que chacun peut avoir de l'établissement et des personnels de l'établissement et dans ce mail il était inscrit, effectivement c'est une excellente chose que l'ensemble du personnel, y compris les BIATSS, puisse participer et s'enrichir de ces différents échanges, dans ce mail il était marqué personnels enseignants, enseignants-chercheurs et administratifs, c'est réduit à administratif et dans un mail récent de rentrée, dans une composante. Je ne suis pas en train de dire «ce n'est pas bien, untel à fait ça», je parle d'une culture d'établissement. A France Universités, je pense que vous parlez maintenant marque employeur, attractivité, des choses comme ça, quand on voit passer certains communiqués sur la question ou prise de parole dans les articles de l'AEF sur ces questions-là. En fait la communauté elle est large, la communauté y compris des BIATSS, elle est très diversifiée, je pense qu'il ne faut oublier personne parce qu'aujourd'hui en termes de rémunération on a des problèmes. J'entends qu'on a du mal à recruter, patrimoine, numérique, mais on a du mal à recruter en bibliothèque, je ne sais pas où on en est suite au départ de la directrice.

Le Président.- Les directeurs de bibliothèque et de SCD sont rares en France.

M. Clerc.- C'est des métiers en tension également, mais aussi sur des missions dans les laboratoires. Alors on trouve la parade, on recrute des contractuels sur des contrats de recherche ou des contrats de projets. Donc ça pallie un peu au manque de bras mais ce n'est pas des solutions pérennes. Pour le mail FORTHEM, j'ai répondu à la personne qui a envoyé ce mail pour penser à élargir un peu le discours et que chacun s'y retrouve, on en resté là, je ne sais pas si ça a été pris en compte. Dans une composante, j'avais fait la même chose l'an dernier, répondre penser à élargir et cette année en fait, c'est élargi, c'est les personnes administratifs, d'entretien, enseignants, on ne parle même plus d'enseignants-chercheurs.

Le Président.- Je veux bien être comptable d'un état d'esprit mais je ne peux pas être comptable des mails qui sont écrits par des gens qui ignorent ce que sont les uns et les autres.

M. Clerc.- En fait, on l'ignore dans notre université, certains personnels ne sont pas formés, à la journée du 16 des nouveaux entrants, peut-être qu'il faut marteler ces choses-là.

Le Président.- Je vous invite à y assister pour vérifier le discours que nous tenons, parce que ce vous dites, on le dit en permanence, je le dis à chaque fois, les collègues de gouvernance le disent aussi, aux réunions d'encadrement c'est rappelé en permanence. Je veux dire par là que le discours qui est tenu par la gouvernance de l'établissement est totalement dépourvu d'ambiguïté quant à la diversité du personnel de l'université et à la diversité aussi de ses étudiants. Et quant à la volonté

d'inclure, de parler à tous, c'est en permanence. Alors maintenant, que certains enseignants-chercheurs par exemple, écrivent au titre de leur responsabilité collective, des mails à un département ou certains responsables administratifs, je n'en sais rien, je ne sais pas qui sont les auteurs des mails que vous citez, oui, une culture ça se construit, ça se construit par la communication, ça se construit par du discours, par des rencontres, par des échanges. Et toute la communication qui émane de l'établissement, je ne dis pas qu'à l'intérieur de l'établissement, de certains services, certaines composantes, certains individus..., mais la communication que nous impulsions partout avec le service communication, s'adresse à tous les personnels et tous les étudiants et étudiantes de cette université, sans aucune ambiguïté et avec une totale envie de viser tout le monde et d'exclure personne, c'est une évidence. Je suis extrêmement étonné d'entendre ça.

Ensuite, le débat sur l'attractivité de l'établissement, au-delà de la question financière, aussi avec la question financière, notamment la question indemnitaire, ce débat doit avoir lieu bientôt avec l'ouverture de la conférence sur l'attractivité de l'université de Bourgogne, c'est évident. On a parfaitement conscience que l'attractivité c'est quelque chose d'extrêmement important. Maintenant, pour prendre l'exemple de la direction du SCD, quand même l'inspecteur général qui est en charge de cette question au niveau national explique qu'il y a peut-être une vingtaine de postes vacants et tout au plus il y a peut-être huit personnes en France susceptibles de les occuper, on fait quoi ? Moi, je veux bien prendre une part de responsabilité de ce qui se passe dans l'établissement et j'en ai certainement une, mais on fait quoi ? Quand, dans le domaine du numérique, le marché de l'emploi privé rémunère 50%, 60%, 80%, 100% de plus les mêmes emplois que les nôtres, qu'est-ce qu'on fait ? On s'aligne ? Je ne sais pas comment. Je pense que le rectorat va vite mettre le holà sur l'emploi du budget de l'établissement. Parmi les carrières, dans la question de la contractualisation, la poursuite des carrières, Valérie, je vais vous interroger, je vous prends un peu au dépourvu, combien de personnels contractuels cette année ont réussi des concours chez nous ? J'en ai déjà 13 en tête.

Mme Lorentz.- De la filière AENES, nous avons donc 13 contractuels qui ont pu être maintenus à l'université avec le dialogue de gestion du rectorat. Et donc, ça constitue plus par filière, on a accueilli des ADJAENES, des SAENES, on a accueilli un attaché que par exemple la campagne d'emplois ne pourvoyait pas l'année dernière. En revanche je n'ai pas en tête les chiffres concernant les autres filières, je vous prie de m'en excuser.

Le Président.- Ce qui est intéressant de voir, c'est que l'établissement, dans sa politique RH, accompagne aussi les contractuels vers la réussite aux concours et ça marche, évidemment ça ne marche pas pour tout le monde et à tous les coups mais n'empêche que cet accompagnement produit des résultats et la volonté de l'établissement n'est pas de multiplier les contractuels, c'est d'améliorer le statut des personnels. Avec leurs efforts aussi, je veux dire par là, on sait que pour réussir un concours, il faut s'y mettre, il faut se préparer. Mais on a ces dispositifs, on les met à disposition et on accompagne. Donc on ne peut pas laisser entendre qu'on joue sur la contractualisation des emplois qui existent, qui sont soclés, dans la politique que nous menons. Ce n'est pas vrai. Il y a une part de contractualisation, oui, parce que nous sommes budgétairement limités, c'est une évidence, mais dès que nous en avons la possibilité, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour mener les contractuels vers la réussite aux concours. Je ne rappellerai pas ici le plan de

formation des personnels qui est très largement ouvert et qui permet à nombre de contractuels de réussir et de participer à la décontractualisation dans une mesure qui n'est pas suffisante, et ça, j'en suis absolument d'accord, mais à une part de la décontractualisation des emplois de l'université. Donc là, c'était la bonne nouvelle qu'on a eu très récemment, 13, qui, non seulement ont réussi un concours de la fonction publique grâce aux préparations qu'on propose mais qui de plus, intègrent nos rangs, changent de statut et c'est très bien pour ces personnels qui deviennent des fonctionnaires. On actionne les leviers, est-ce que le résultat auquel on parvient est idéal ? Non. Il est même frustrant. On met beaucoup d'énergie, on met beaucoup d'énergie pour d'autres choses aussi, quand on s'adresse à l'ensemble des personnels BIATSS par exemple pour FORTHEM et que ça se transforme en personnel administratif, d'entretien et enseignants, ça m'horripile, je le dis très clairement parce que ce n'est pas ce qu'on envoie, ce n'est pas ce qu'on dit, ce n'est pas ce qu'on fait et ce n'est certainement pas une volonté politique que nous avons.

Évidemment, il faut parler des choses qui ne vont pas, c'est très clair mais il faut se garder de tenir un discours qui fait un effet loupe sur les difficultés et qui omet de voir aussi ce qui est mis en place, ce qui est porté et qui produit des fruits même si ces fruits ne sont pas parfaits, même si ces fruits ne sont pas à la hauteur de ce que nous souhaiterions faire.

On compare souvent les situations d'une université à l'autre, d'abord, il y a des écarts de traitement considérables d'une université à une autre y compris au plan régional. Je rappelle que la subvention pour charges de service public de notre amie et voisine de Franche-Comté, est très nettement supérieure à la nôtre si on la rapporte au nombre d'étudiants. Je rappellerai aussi que l'université de Mayence, qui nous ressemble beaucoup à bien des égards, 30 000 étudiants, nous 34 000, dispose d'un budget de 500 millions d'euros, nous 307. On parle budget, c'est aussi un élément du débat. Évidemment, on ne pratique pas les mêmes mesures salariales quand on a 190 millions d'euros de plus par an. Alors 307 millions d'euros, ce n'est pas rien, c'est de l'argent, c'est beaucoup d'argent, des deniers publics. On essaye de les utiliser de la manière la plus efficace possible, maintenant qu'il reste des points de frustration, je les partage, c'est les miens aussi. Il y a aussi des choses qui nous appartiennent, des choses qu'il faut qu'on travaille, qu'on continue de travailler. Je pense que il y a un certain nombre de choses qui ont progressé au cours des années précédentes. On n'est pas encore au maximum de ce qu'on peut faire au regard du potentiel que nous avons, néanmoins, une des réponses apportées bientôt, ça va être celle de la conférence sur l'attractivité de l'établissement, on y trouvera d'autres réponses, probablement, toujours dans le cadre budgétaire qui est le nôtre, avec ses limites, mais en tout cas cette volonté ne disparaît pas, cette volonté, on l'a toujours, nous portons ce souhait d'améliorer la situation des personnels, des étudiants aussi d'ailleurs, de l'établissement.

Quant à la culture de l'établissement, je crois qu'on la porte, il faut peut-être la formaliser davantage, l'écrire. On a fait une tentative, ça n'a pas marché, sans doute la méthode que j'avais identifiée n'était pas la bonne, et cette écriture devait prendre la forme de la Charte de valeurs de l'université. Ça n'a jamais abouti parce que le groupe de travail que j'avais sollicité, je ne l'avais pas sollicité tout seul dans mon coin, on en avait parlé, n'a pas réussi à s'entendre sur ce que devait être la Charte des valeurs. Néanmoins, je pense qu'on peut réactiver ce dossier, remettre l'ouvrage sur le métier jusqu'à ce que ça fonctionne pour que, effectivement, on puisse, ensemble, sur la base du travail qui peut être réalisé par un groupe et puis après

étendu, écrire des valeurs qui permettent de dicter le comportement des uns et des autres dans le bon sens.

Voilà la réponse que je fais, c'est une réponse improvisée sur la base des éléments qui viennent d'être livrés mais qui a vraiment pour objectif de dire, d'abord, un, progressons par étape pour la construction budgétaire, progressons par étape pour l'amélioration des situations, je peux vous assurer que, en tout cas dans mon esprit, l'objectif est toujours le même, notamment d'améliorer la situation des personnels, notamment des personnels les moins favorisés, comme de lutter contre la précarité étudiante, comme essayer d'améliorer les caractéristiques énergétiques de nos bâtiments, de renforcer le système informatique, etc., c'est-à-dire qu'on travaille toutes et tous dans ces directions de progrès qui passent évidemment par le budget, par les RH, par ce qu'on vient de vous présenter dans les grandes lignes mais pas à un niveau de détail, effectivement, pour parler de tel ou tel emploi.

M. Tizio.- J'ai consulté le document et je voudrais répondre à Virginie. Donc effectivement, en scolarité Santé on a 2,5 ETP et un autre ETP d'adjoint responsable administratif dont une partie des missions, alors c'est un contractuel catégorie B, dont une partie des missions consistera à donner la main en scolarité, voilà ce que je peux répondre sur cette question précise à ce stade.

Le Président.- Virginie, vous parliez tout à l'heure de recruter des titulaires en Santé pour stabiliser les effectifs, surtout dans le service scolarité qui soulève des difficultés, pas dans tous les départements. Ça a été fait par le passé et au bout d'une année, les titulaires sont partis à la première occasion, au mouvement. Ça signifie quoi ? Ça signifie que si on réitère l'opération, tant qu'on n'aura pas réglé la question, ça se reproduira. J'en ai discuté avec le doyen, il me dit « c'est un problème d'argent, on ne paie pas assez les gens, il faut les payer plus cher ». Mais une fois que les gens auront rechargé leurs droits à Pôle emploi et qu'ils seront soumis à des conditions de travail pas satisfaisantes, ils partiront aussi. On travaille, c'est difficile, le DGS, Edith Sales-Wuillemin, y travaillent, on travaille à l'amélioration de cette situation, et tant qu'on n'y sera pas parvenu, de toute façon on ne stabilisera pas l'emploi, d'une manière ou d'une autre, stabilisé par des titulaires fonctionnaires ou stabilisé par des rémunérations plus importantes, j'en suis persuadé. Or, on a besoin de gens qui sont stables, qui ont les compétences, qui savent comment ça marche, si on change de personnel tous les trois ou six mois, ou un an, à chaque fois il faut tout refaire, ça épuise ceux qui restent. On sait qu'on est dans ce cercle vicieux dont il faut sortir. Il y a du travail qui a été réalisé, Alain, tu peux en dire un mot ?

M. Helleu.- On avait ajouté une attachée principale, madame Bocanfuso, on a autorisé à recruter un agent supplémentaires de catégorie A pour les aider, on est très attentifs, on a reçu la responsable de scolarité, on travaille beaucoup sur ces questions. Juste un point, c'est vrai qu'on n'arrive pas à retenir les gens, regardez ce que l'État nous donne sur l'indemnitaire pour aller vers la convergence et regardez ce qu'il donne aux services du rectorat. Alors on ne peut pas tout porter, l'indemnitaire est important, le pouvoir d'achat est important et c'est vrai qu'une partie de ceux qui partent se disent que s'ils partent ailleurs ils gagneront plus. Tous les gens qui partent ne partent pas pour des questions financières mais beaucoup de gens nous disent « quand je pars, je gagne 100€ de plus par mois ». Ça c'est un vrai sujet. Cela dit, quand on voit ce que donne l'État en indemnitaire, ils ont donné beaucoup plus pour les personnes qui travaillent à 2 km d'ici et on n'a pas eu du tout

la même part et quand on regarde l'indemnitare qui est tombé, c'est 60 000€ pour l'indemnitare, on a un sujet. Après on doit mettre de nos ressource propres, oui, mais on doit aussi entretenir la statue qui est sur l'esplanade Erasme qui avant était entretenue par la DRAC, maintenant la DRAC dit « on n'a plus de sous, faites le vous-même », mais on a un patrimoine dont on n'est pas propriétaire à entretenir, on a des personnels (*suite inaudible*), oui, on a un sujet, je comprends la difficulté, on essaie de la régler. Si on avait de l'indemnitare en plus, pour certains, ils partiraient un peu moins. Ça, c'est un sujet et aujourd'hui, on a atteint les limites, c'est une préoccupation. Si les gens progressaient, enfin vous le savez tous mieux que moi, il y a une perte sur les rémunérations qui ne suivent pas l'inflation, il y a une perte du pouvoir d'achat, les gens sont sensibles à ça ou pas. Il y a des choses que l'établissement fait, mais il y a un constat, alors même qu'on est dans le même ministère, le niveau d'aide sur l'indemnitare n'est pas le même, pas plus à Dijon qu'ailleurs, c'est des choses qu'on débat avec le ministère au niveau de l'association des DGS. Néanmoins, il y a des choses qui ont été faites. Quand on regarde les promotions aussi, depuis quand on n'a pas eu d'IGR ? C'est des éléments qui font que les personnes partent ailleurs. Après, sur le taux de réussite des concours, il est plutôt bon, on est un établissement qui accompagne bien ses personnels qui obtiennent des promotions et souvent ces promotions (*suite inaudible*). Au CNRS, il y a moins d'indemnitare que chez nous, chez nous il a moins d'indemnitare que dans d'autres départements ministériels. On les connaît bien ces questions, on travaille beaucoup dessus mais on ne peut pas tout inventer, en fonction de nos ressources... Beaucoup de personnes sont parties travailler à deux kilomètres d'ici, au rectorat. Ils ne sont pas tous partis pour l'argent mais 200€ par mois, c'est énorme. Je pense qu'il y a des gens qui préféreraient rester ici mais on est dans cette concurrence mauvaise. Le ministère appelle de ses vœux la convergence de l'indemnitare mais c'est des paroles. Je comprends ce que vous dites mais on essaie, on a ces questions-là sur lesquelles on doit continuer à travailler.

Le Président.- Cédric

M. Clerc.- Quand je suis intervenu, je n'ai pas cessé de dire que la volonté politique était là, ce n'est pas ça que je mets en cause aujourd'hui, c'est trouver des solutions. J'ai donné quelques exemples à la cantonade parce que je crois que si je développe tout, on en a pour un moment. J'ai donné quelques exemples pour présenter les dysfonctionnements. Après, sur l'indemnitare, oui, il a des loups. Et c'est quand même assez inquiétant, le rapport de l'inspection générale qui est sorti cet été sur les fonctions ITRF (*suite inaudible*) qui fait état d'un décrochage énorme entre ces deux filières dans la fonction publique. C'est tous les établissements pareil. La semaine dernière, j'ai une collègue qui a demandé sa mutation à Paris Saclay parce que enthousiasmée par le projet, parce que c'est la première université si on se réfère à Shanghai, européenne, en dehors des anglais, et elle a été surprise, on parlait de 200€, c'est ce qu'elle touche en moins par rapport à avant. Donc voilà, les universités, elles sont dans cet état-là, en parler ici, en parler ailleurs parce qu'il faut que ce soit aussi un leitmotiv pour tout le monde. On entend le président de la République qui, il y a quelques années pour sa réélection, s'appuyait sur l'enseignement supérieur, sur la recherche, c'est l'avenir de notre pays. Même la LPR, ça représente quoi ? Avec le GVT non compensé, ça représente quoi ? C'est presque une opération blanche. Alors il y a eu des choses pour les personnels, le repyramidage, des choses comme ça, le RIPEC qui a été mis en place, (*suite*

inaudible) mais on est rassuré parce qu'on sait que la volonté politique est là et qu'on va peut-être trouver des marges de manœuvre. Mais je crois aussi qu'il faut porter tout ça à un autre niveau parce que ce n'est plus tenable. Et je me posais la question ce matin du déficit de l'État, de la dette, parce que les universités vont peut-être finir par s'endetter, ça sera comptabilisé dans la dette de l'État ?

Le Président.- J'ai assisté à deux interventions à France Universités, à la commission des personnels et moyens dont je suis vice-président, on essaie de vanter le mérite de l'endettement et la possibilité d'emprunter pour les universités en expliquant que l'endettement est tout fait viable. Et à la question « comment fait-on pour contracter un prêt auprès d'un organisme financier si on a un domaine public qui nous est affecté, dont on n'est pas propriétaire puisque le domaine public est inaliénable donc on ne peut pas émettre des hypothèques dessus pour garantir le remboursement du prêt, comment est-ce qu'on fait pour trouver ce qu'on appelle des garanties personnelles c'est-à-dire des personnes tierces qui s'engagent à payer si jamais nous sommes défaillants, l'État par exemple ? ». Alors non, ça c'est complètement exclu alors comment on fait pour obtenir des crédits si on n'a pas de garantie ? Parce que j'ai un peu fait de droit du crédit avec les étudiants de troisième année, c'est quand même ce qu'on leur explique, si vous voulez du crédit, il faut avoir des garanties, je crois que votre banquier vous l'a expliqué si vous voulez acheter une maison. La réponse m'a fait dresser les cheveux sur la tête c'est « la garantie que vous proposez, c'est votre capacité d'autofinancement ». Autrement dit, ce qui garantit que vous aurez les moyens de rembourser plus tard, c'est votre capacité à vous autofinancer. C'est délirant, pardon je me lâche. Notre capacité d'autofinancement, aujourd'hui c'est notre capacité à dégager des marges pour alimenter le fonds de roulement qui permet d'avoir un matelas pour l'investissement et puis la poire pour la soif. Tout à l'heure vous parliez d'une partie du fonds de roulement qui n'est pas affectée, oui, c'est 14 millions, quelque chose comme ça. 14 millions, si vous rapportez ça aux 300 millions de budget, c'est comme si une famille qui gagne 3 100€ nets par mois avait 140€ à la fin du mois de disponible en cas de malheur. Vous avez déjà changé les pneus de votre voiture, ce n'est pas 140€. Votre cafetière tombe en panne, ça représente quoi ? L'ordinateur tombe en panne, ça représente quoi 140€ ? Grosso modo, à l'échelle de l'établissement, voilà ce qu'on a. Donc notre capacité d'autofinancement nous permet d'avoir 140 euros. Évidemment, la comparaison n'est pas raison, c'est plus complexe que ça, on est bien d'accord, mais n'empêche que dans la proportion de ce que nous sommes, notre train de vie, par rapport à une famille avec deux enfants qui gagnerait 3 100 € nets par mois, globalement, ça nous offre la même marge de manœuvre. Voilà où on en est. Donc vous allez emprunter 10 millions d'euros donc 100€ dans notre exemple que vous allez gager sur votre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire votre capacité de dégager 140€ donc 14 millions d'euros. Donc si il vous arrive la moindre chose... Et là j'ai pris la parole, j'ai dit « quid de l'évolution sur les marchés internationaux du prix de l'électricité et du gaz ? Comment on fait ? ». La guerre en Ukraine, on a vu ce que ça a donné, on était à 3,5 millions d'électricité et dans le budget suivant, après l'agression russe contre l'Ukraine, on s'est retrouvé avec un budget prévisionnel de 15 millions d'euros, on ne les a pas consommés mais on était monté quand même à 12 ou 13, eh bien notre capacité d'autofinancement, terminé ! Je l'ai dit en réunion à France Universités, « comment voulez-vous garantir un emprunt sur 15 ans sur la capacité d'autofinancement d'un établissement dont les dépenses sont dépendantes de facteurs mondiaux ? Vous faites comment ? ». Enfin il faut être suicidaire. Ou

alors on le fait exprès puis on est en faillite et on attend que l'État... Comme ce qui s'est passé pour certains établissements. Mais à ce moment-là vous n'avez plus de politique, vous n'avez plus de perspectives, c'est-à-dire que les maigres marges qui sont les nôtres et que vous pointez à juste titre, il n'y en aura même plus. Quand on en arrive là, moi je suis désolé mais ça prouve bien, on parlait de volonté politique tout à l'heure, la volonté politique de la France n'est pas de soutenir ses universités ou de les soutenir à minima c'est-à-dire pour répondre à des objectifs qui ne sont pas ceux d'un développement à long terme du pays, mais de répondre à des questions d'ordre social, il faut occuper les jeunes, il ne faut pas qu'ils descendent dans la rue... Et puis il faut quand même fournir des emplois au secteur économique, aux collectivités territoriales, etc. On est dans une forme de cynisme qui n'est pas que celui du gouvernement d'aujourd'hui, ça fait quand même de longues décennies que l'université française s'appauvrit. On parlait rémunération, dans les années 70 et 80 en France, une rémunération d'un maître de conférences était à peu près le double d'aujourd'hui. Je ne parle même pas des autres catégories puisque je ne connais pas mais ça je m'en suis aperçu quand j'ai fait ma carrière, on avait des grilles qui étaient publiées d'ailleurs par les syndicats. Après, s'interroge aussi le citoyen qui vote et qui défend un certain nombre de sujets politiques qui le concerne. Mis à part des universitaires et des personnels de l'université, je n'en connais pas beaucoup qui parlent de l'université dans les dîners en ville, et j'en fais des dîners, même le soir en semaine, même professionnels, mais... L'université, les jeunes y vont, ils s'y forment et tout va bien et on passe sous les radars.

Donc voilà, alors la capacité d'emprunt, vous avez compris, moi président, jamais. Il y en aura d'autres, enfin, je l'espère en tous cas mais un tel système économique est pour moi un système suicidaire et ça nous emmènera droit dans le mur et nous ça brisera toute dynamique politique. En fait, il n'y aura plus la petite autonomie budgétaire que nous avons, parce que l'autonomie, c'est l'argent qui donne l'autonomie, les enfants ils ont 18 ans, ils sont autonomes le jour où ils s'assument, ils ne dépendent plus des parents. Là, c'est la même chose, on n'a pas les moyens budgétaires de financer notre autonomie. On en a un peu, pas beaucoup, c'est les 14 millions dont je parlais. Au-delà, tout est fléché, l'État nous envoie des notifications de plusieurs dizaines de lignes peut être une centaine. Ça signifie que la structure budgétaire est faite. Autrement dit, ce qu'on a présenté ici n'est que la transposition peu ou prou, au regard de notre structure d'établissement, de la planification budgétaire qui a été faite. Quant aux DOM, ils correspondent à ce qu'on peut au maximum attribuer au regard de ce qu'on a. Alors peut être qu'une autre équipe aurait fait des arbitrages différents, peut-être, mais la contrainte elle est là. La contrainte c'est, un, il n'y a pas assez d'argent, deux, ce qui nous est attribué est déjà structuré par l'État, donc l'autonomie, elle est où ? Plus les décisions qui sont nationales, qui ont un impact sur notre budget et qui ne sont pas compensées, vous les connaissez, les mesures Guerini, etc.

Sous cette touche optimiste, ce n'est pas du pessimisme non plus, c'est un constat de ce que nous sommes dans cette société française qui évolue d'une manière qu'on connaît. Je crois qu'on est dans une moins mauvaise situation que le CHU par exemple, à bien des égards, mais peut-être dans une moins bonne situation que bon nombre d'autres universités, à la fois en France, en Europe et dans le reste du monde mais par rapport à d'autres universités dans d'autres pays, on est mieux doté que de très nombreuses autres universités. C'est-à-dire que pour certains, on doit avoir des problèmes de riches, c'est curieux de le dire mais pour certains on doit avoir des problèmes de riches.

Denis.

M. Hameau.- En réalité, je pense qu'on est au bout d'un modèle c'est-à-dire qu'en fait on a un modèle qui, comme disait George Orwell, il parlait de novlangue, c'est-à-dire qu'on utilise un mot mais on fait exactement le contraire. Donc on dit l'autonomie des universités, mais en réalité derrière c'est l'autonomie contrôlée des universités, contrôlée par l'argent, par la distribution des différentes dotations et par une faible capacité de marges de manœuvre, sauf celles qu'on arrive à dégager comme on peut sur le terrain. Ça pose aussi la question de la décentralisation en réalité, on le vit à la région, il suffit que on ait la crise en Ukraine, une augmentation des matières premières et des prix sur les marchés internationaux, et on se retrouve avec un budget qui explose au niveau de l'énergie, un budget qui explose au niveau des lycées, on doit faire des travaux et quand on les fait, on n'a plus de marge de manœuvre. Malgré les efforts qui sont faits et la bonne gestion qui est faite localement, ça ne suffit pas. Pour illustrer, si on prend les collectivités locales il suffit d'une dotation qui baisse, on l'a vu sous François Hollande, on va voir là où on va trouver 100 milliards sur quatre ans ? Le ministre des Finances, je ne sais si c'est un Mozart mais devant le montant de la dette qui est quand même considérable, il explique que c'est les collectivités le problème. Or c'est là qu'on gère le mieux, puisque c'est là qu'on a la capacité d'autofinancement, en tout cas à Dijon métropole et à la Ville de Dijon, je peux le dire, c'est là aussi qu'on a 70% d'investissement local, c'est-à-dire que sur le plan économique, ça a d'autres impacts que juste il faut faire des économies et c'est pour ça que moi je pense qu'on est au bout d'un modèle sur ces sujets-là et que la décentralisation, à un moment donné, on n'y coupera pas, il va falloir décentraliser puis rationaliser aussi. On a quand même des taux de prélèvements obligatoires qui sont très importants dans ce pays. Il y a tout ça qui pose question et qui interroge. Je pense que la stratégie, elle doit être structurée à l'échelle nationale parce que dans un pays, il faut que ce soit un peu organisé, mais les solutions aujourd'hui, face à des enjeux inédits, en ce moment il pleut comme à la Réunion ici, ce sont des enjeux inédits et face à ces enjeux-là, je pense que c'est localement qu'on va trouver des solutions, grâce à l'intelligence collective et pas dans des ministères où ils pondent des notes, même si il en faut un peu mais comme disent les chinois, on est le pays des lois, mais parfois il y en a un peu trop.

Le Président.- En ce moment il y en a un peu moins. Finalement on a débattu. Les documents vont être diffusés, il n'y a pas de vote, je vous propose de prendre date pour poursuivre les discussions et les efforts qu'il faut faire, nous, à notre niveau, dans le cadre de l'autonomie qui est la nôtre, pour poursuivre ce qu'on considère comme un progrès même si le progrès n'est pas suffisant mais en tout cas continuer à travailler dans ce sens.

Un dernier mot ?

M. Clerc.- Oui, on souhaitait au nom du SNPTES et du syndicat UNSA éducation, remercier encore les personnels qui ont préparé les documents notamment pour les sujets qui nous intéressent aujourd'hui, celui de la question de la campagne d'emplois et du budget. Et plus généralement pour faire tourner la boutique, comme on dit, dans des conditions qui ne sont pas beaucoup faciles.

Le Président.- Absolument, ces collègues sont précieuses, elles sont toutes féminines. Je m'associe à vos remerciements.

Merci également à toutes et à tous finalement pour nos échanges qui nous ont élevé un peu au-dessus des contingences bassement budgétaires mais je pense qu'il était important qu'on ait ces discussions.

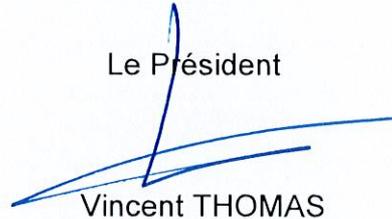
Merci beaucoup, à bientôt, bonne rentrée à toutes et à tous et à vendredi pour ceux qui seront à la conférence de presse.

Bonne fin de journée.

- : - : - : - : - : - : - : -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.

Le Président



Vincent THOMAS